



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **11 janvier 2005**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Règlements numéros :

- 717-14** Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :
- créer la zone H1-09 à même une partie des zones C1-01 et H1-05
 - permettre, dans la nouvelle zone H1-09, les usages d'habitation de la classe h3 et les usages communautaires de la classe p1
- 717-15** Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :
- modifier la grille des spécifications de la zone C1-01 de façon à :
 - ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons;
 - modifier les usages autorisés dans la zone;
 - modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments et des lots.
 - modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone C1-01, de la façon suivante :
 - en soustrayant la zone de l'application de certaines dispositions relatives à une opération cadastrale;
 - en précisant, pour cette zone, une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique;
 - en ajoutant, pour cette zone, des critères relatifs à l'implantation des bâtiments et à l'aménagement des stationnements et des accès aux terrains;
 - en ajoutant, à titre de référence, des plans servant de guides d'aménagement pour l'évaluation des critères applicables à la zone
- 717-16** Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :
- modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones C2-01 et C2-02 en annulant la disposition permettant l'aménagement de 3 entrées charretières pour un terrain contigu à la voie de service de l'autoroute 20 et occupé par un bâtiment de grand gabarit
 - modifier les grilles des spécifications des zones C2-01 et C2-02 de façon à ne plus assujettir ces zones à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons
- 612-2** Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 612, tel qu'amendé, de façon à annuler un tronçon de rue projeté donnant sur le boulevard de l'Île



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame Nicole Drouin, greffière et monsieur Richard Dubois, chef de division urbanisme et permis

Les projets de Règlements numéros 717-14, 717-15, 717-16 et 612-2 ont été approuvés le 14 décembre 2004. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 16 décembre 2004 et publié le 18 décembre 2004.

Le 11 janvier 2005, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 03, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 janvier 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

2005-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de janvier 2005.

2005-01-002

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 20 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 14 et 20 décembre 2004, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-01-003

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 20 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 14 et 20 décembre 2004.

2005-01-004

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-01).

2005-01-005

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2005-01-006

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-01-007

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-12, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-01-008

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2005 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du budget 2005 du CIT La Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2005 selon la cédule A au montant de 6 940 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-925.

2005-01-009

SUJET: ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2005 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adhésion pour l'année 2005 à l'Union des municipalités du Québec.

Que la cotisation annuelle au montant de 3 260,02 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'autoriser l'adhésion pour l'année 2005 au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines.

Que la cotisation annuelle au montant de 4 244,42 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.

2005-01-010

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 décembre 2004

Commission de sécurité publique :

- 13 décembre 2004

Commission technique:

- 20 décembre 2004

Comité consultatif d'urbanisme :

- 22 décembre 2004



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-01-011

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-14 – RÈGLEMENT NUMÉRO 717-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) CRÉER LA ZONE H1-09 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES C1-01 ET H1-05
- B) PERMETTRE, DANS LA NOUVELLE ZONE H1-09, LES USAGES D'HABITATION DE LA CLASSE h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE LA CLASSE p1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-14 - Règlement numéro 717-14 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la zone H1-09 à même une partie des zones C1-01 et H1-05
- b) permettre, dans la nouvelle zone H1-09, les usages d'habitation de la classe h3 et les usages communautaires de la classe p1.

2005-01-012

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) CRÉER LA ZONE H1-09 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES C1-01 ET H1-05
- B) PERMETTRE, DANS LA NOUVELLE ZONE H1-09, LES USAGES D'HABITATION DE LA CLASSE h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE LA CLASSE p1

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la zone H1-09 à même une partie des zones C1-01 et H1-05
- b) permettre, dans la nouvelle zone H1-09, les usages d'habitation de la classe h3 et les usages communautaires de la classe p1

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution
ou annotation

2005-01-013

VILLE DE PINCOURT

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-15 – RÈGLEMENT NUMÉRO 717-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C1-01
- B) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES À LA ZONE C1-01

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-15 - Règlement numéro 717-15 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

a) modifier la grille des spécifications de la zone C1-01 de façon à :

- ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons;
- modifier les usages autorisés dans la zone;
- modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments et des lots.

b) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone C1-01, de la façon suivante :

- en soustrayant la zone de l'application de certaines dispositions relatives à une opération cadastrale;
- en précisant, pour cette zone, une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique;
- en soustrayant cette zone de l'application des dispositions relatives aux bâtiments de petit gabarit;
- en ajoutant, pour cette zone, des critères relatifs à l'implantation des bâtiments et à l'aménagement des stationnements et des accès aux terrains;
- en ajoutant, à titre de référence, des plans servant de guides d'aménagement pour l'évaluation des critères applicables à la zone.

2005-01-014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C1-01
- B) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES À LA ZONE C1-01



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

a) modifier la grille des spécifications de la zone C1-01 de façon à :

- ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons;
- modifier les usages autorisés dans la zone;
- modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments et des lots.

b) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone C1-01, de la façon suivante :

- en soustrayant la zone de l'application de certaines dispositions relatives à une opération cadastrale;
- en précisant, pour cette zone, une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique;
- en soustrayant cette zone de l'application des dispositions relatives aux bâtiments de petit gabarit;
- en ajoutant, pour cette zone, des critères relatifs à l'implantation des bâtiments et à l'aménagement des stationnements et des accès aux terrains;
- en ajoutant, à titre de référence, des plans servant de guides d'aménagement pour l'évaluation des critères applicables à la zone.

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2005-01-015

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES AUX ZONES C2-01 ET C2-02 EN ANNULANT LA DISPOSITION PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT DE 3 ENTRÉES CHARRETIÈRES POUR UN TERRAIN CONTIGU À LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GRAND GABARIT
- B) MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C2-02 DE FAÇON À NE PLUS ASSUJETTIR CETTE ZONE À CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES TAMPONS

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- a) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones C2-01 et C2-02 en annulant la disposition permettant l'aménagement de 3 entrées charretières pour un terrain contigu à la voie de service de l'autoroute 20 et occupé par un bâtiment de grand gabarit
- b) modifier la grille des spécifications de la zone C2-02 de façon à ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2005-01-016

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 612, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À ANNULER UN TRONÇON DE RUE PROJETÉ DONNANT SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement numéro 612-2 et renonçant ainsi à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 612-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 612, tel qu'amendé, de façon à annuler un tronçon de rue projeté donnant sur le boulevard de l'Île.

2005-01-017

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 765 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE L'ÎLE, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 900 000 \$

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement numéro 765 et renonçant ainsi à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 765 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard de l'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 765 ait lieu le 24 janvier 2005, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 765.

2005-01-018

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT DE FAÇON À AMENDER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H3-04 AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT POUR LA CLASSE D'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (h3)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement numéro 717-13 et renonçant ainsi à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 717-13 modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt de façon à amender la grille des spécifications relative à la zone H3-04 afin de modifier la norme relative au nombre maximal de logements par bâtiment pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée (h3).

2005-01-019

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR PETER S. HAMILTON – ÉVÉNEMENT DU 23 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le règlement complet et final au montant de 2 500 \$, sans admission de responsabilité, de la réclamation de monsieur Peter S. Hamilton, pour l'événement du 23 août 2004.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995 en 2004.

2005-01-020

SUJET: RÉCLAMATION DE DIANE ET ROGER LARAMÉE – ÉVÉNEMENT DU 21 MARS 2003 – SÉCURITÉ NATIONALE CIE D'ASSURANCE C. VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au règlement hors cour consenti par la Compagnie d'assurance St-Paul de la cause Sécurité nationale cie d'assurance c. Ville de Pincourt, Cour supérieure du Québec, numéro 760-22-003463-032, (réclamation de Diane et Roger Laramee), d'entériner le paiement de la somme de 5 000 \$ à la Compagnie d'assurance St-Paul, comme franchise pour le règlement de cette réclamation.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995 en 2004.

2005-01-021

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet GEN-2003-004, la somme de 1 231,92 \$ représentant le paiement de la facture numéro 28864 concernant le contrôle qualitatif des matériaux du projet d'aménagement du site de neiges usées.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

PARENT LATREILLE ET ASSOCIÉS INC.

Pour les travaux d'aménagement du terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu, la somme de 2 986,05 \$ représentant le paiement la facture numéro 2524 pour la surveillance des travaux.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

2005-01-022

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION (USINE-2002-01) – ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat de la gestion des boues de la station d'épuration, appel d'offres « USINE-2002-01 », avec Conteneurs Castonguay Inc. pour la troisième année, soit l'année 2005, au montant de 129 559,44 \$, taxes et indexation incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-498.

2005-01-023

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-06-258 – OCTROI DU MANDAT POUR LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU FERRY

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-06-258 en y ajoutant le paragraphe suivant :

« D'autoriser le Groupe-conseil GENIVAR à présenter une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement (MENV) pour l'aménagement du ruisseau Ferry en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ».

2005-01-024

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – 1^{er} FÉVRIER 2005 AU 31 JANVIER 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat de gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec « Nouvelle Technologie (TEKNO INC.) » pour la 2^{ième} année, soit du 1^{er} février 2005 au 31 janvier 2006, au montant de 71 470,78 \$, toutes taxes et indexation incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-412.

2005-01-025

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 983, CHEMIN DUHAMEL – RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge arrière à 6,00 mètres au 983, chemin Duhamel.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-01-026

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « PROVIGO
DISTRIBUTION LTÉE » - ZONE C2-02

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif
d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. du projet commercial
« Provigo Distribution Ltée », zone C2-02, tel que déposé.

2005-01-027

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE –
PROJET SPÉCIAL INC-2004-201

Considérant l'approbation du projet spécial INC-2004-201, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une caméra thermique auprès du fournisseur
« HQ Distribution inc. », pour un montant de 14 976,25 \$, toutes
taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial INC-
2004-201 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée
au poste comptable 22-220-40-895.

2005-01-028

SUJET: MANDAT À UN NOTAIRE – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE
SUITE À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 13
NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Johanne Goyette, notaire, pour la préparation
d'un acte de vente définitive des lots adjugés par la Ville de
Pincourt lors de la vente pour non-paiement de taxes du 13
novembre 2003, le tout aux frais de l'acheteur.

D'autoriser monsieur Michel Kandyba, maire, et madame Nicole
Drouin, greffière, ou en son absence madame Danielle Carbon-
neau, assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, les
documents notariés.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 56 et s'est terminée à
20 h 08.



No de résolution
ou annotation

2005-01-029

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 09, de lever la séance du 11 janvier 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 février 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. le conseiller Claude Comeau

2005-02-030

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2005.

2005-02-031

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-02-032

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2005.

2005-02-033

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-02).

2005-02-034

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-02).

2005-02-035

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2004

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste complémentaire des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2005-02-036

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-02-037

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-01,
tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-02-038

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-12-506 /
REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 521, 534
584, 600-1 ET 632 / RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-12-506 en remplaçant « en
ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour
les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits
amortissements pour les règlements numéros 521, 534, 584, 600-
1 et 632 » par « en ce qui regarde les amortissements annuels de
capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme
prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros
584, 600-1 et 632 ».

2005-02-039

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT
MUNICIPALITÉS LOCALES 1 – QUOTE-PART DE LA FRAN-
CHISE COLLECTIVE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à l'U.M.Q. de la quote-part de la franchise
collective au montant de 11 372 \$, le tout conformément à
l'entente de regroupement « Assurances générales / Regroupe-
ment municipalités locales 1 ».

2005-02-040

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT
MUNICIPALITÉS LOCALES 1 – HONORAIRES DE L'U.M.Q.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la facture numéro 27877 au montant
de 1 450,94 \$ pour les frais de parution de l'avis d'appel d'offres
et les honoraires de l'U.M.Q., le tout conformément à l'entente de
regroupement « Assurances générales / Regroupement munici-
palités locales 1 ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De répartir cette dépense aux postes budgétaires des assurances de la Ville pour l'année 2005.

2005-02-041

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 26 433 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR FINANCER LE PAIEMENT DES SOMMES DUES EN VERTU DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 26 433 \$ du surplus accumulé affecté pour le paiement des sommes dues en vertu de l'équité salariale pour les années 2001, 2002, 2003 et 2004.

2005-02-042

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 24 janvier 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 11 janvier 2005

Commission technique:

- 20 décembre 2004 (corrigé)
- 17 janvier 2005

Comité consultatif d'urbanisme :

- 1^{er} février 2005

2005-02-043

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS 2005 AU 11 JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que monsieur le conseiller Claude Comeau soit nommé maire suppléant pour la période du 12 mars 2005 au 11 juillet 2005.

2005-02-044

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 765

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 765.

2005-02-045

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-14 – RÈGLEMENT NUMÉRO 717-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :
A) CRÉER LA ZONE H1-09 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES C1-01 ET H1-05
B) PERMETTRE, DANS LA NOUVELLE ZONE H1-09, LES USAGES D'HABITATION DE LA CLASSE h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE LA CLASSE p1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-14 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-14 - Règlement numéro 717-14 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la zone H1-09 à même une partie des zones C1-01 et H1-05
- b) permettre, dans la nouvelle zone H1-09, les usages d'habitation de la classe h3 et les usages communautaires de la classe p1.

2005-02-046

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :
A) MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C1-01
B) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES À LA ZONE C1-01

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-15 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le Règlement numéro 717-15 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) modifier la grille des spécifications de la zone C1-01 de façon à :
- ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons;
 - modifier les usages autorisés dans la zone;
 - modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments et des lots.
- b) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone C1-01, de la façon suivante :
- en soustrayant la zone de l'application de certaines dispositions relatives à une opération cadastrale;
 - en précisant, pour cette zone, une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique;
 - en soustrayant cette zone de l'application des dispositions relatives aux bâtiments de petit gabarit;
 - en ajoutant, pour cette zone, des critères relatifs à l'implantation des bâtiments et à l'aménagement des stationnements et des accès aux terrains;
 - en ajoutant, à titre de référence, des plans servant de guides d'aménagement pour l'évaluation des critères applicables à la zone.

2005-02-047

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES AUX ZONES C2-01 ET C2-02 EN ANNULANT LA DISPOSITION PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT DE 3 ENTRÉES CHARRETIÈRES POUR UN TERRAIN CONTIGU À LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GRAND GABARIT
- B) MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES C2-01 ET C2-02 DE FAÇON À NE PLUS ASSUJETTIR CES ZONES À CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES TAMPONS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-16 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le Règlement numéro 717-16 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones C2-01 et C2-02 en annulant la disposition permettant l'aménagement de 3 entrées charretières pour un terrain contigu à la voie de service de l'autoroute 20 et occupé par un bâtiment de grand gabarit
- b) modifier les grilles des spécifications des zones C2-01 et C2-02 de façon à ne plus assujettir ces zones à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons.

2005-02-048

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET MAINTIEN DU PROGRAMME DE GESTION DOCUMENTAIRE POUR UNE TROISIÈME ANNÉE ET AJOUT DU MANDAT DE DESTRUCTION DES DOSSIERS D'ARCHIVES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du mandat de conservation des documents et maintien du programme de gestion documentaire pour la troisième année, soit 2005, avec le fournisseur Gestion de documents Carrière inc. au montant annuel de 1 250 \$, plus les taxes applicables, imputé au poste budgétaire 02-140-00-410.

D'entériner le mandat de gestion de la destruction par déchiquetage des dossiers d'archives à détruire pour les années 2004 et 2005 avec le fournisseur Gestion de documents Carrière inc. pour un montant annuel maximum de 500 \$, plus les taxes applicables, imputé au poste budgétaire 02-140-00-410.

2005-02-049

SUJET : SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOTS 2 744 714 ET 3 177 956 – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 2 744 714, ladite parcelle d'une superficie de 315 m², et sur une partie du lot 3 177 956, ladite parcelle d'une superficie de 162,9 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, le 16 août 2004, dossier numéro M-992-4, minute 5341.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-02-050

SUJET : SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET
BELL CANADA – LOT 1 722 248 – AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 1 722 248, ladite parcelle d'une superficie de 9 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 1^{er} septembre 2004, minute 34203.

2005-02-051

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-08-326 –
VENTE DE GRÉ À GRÉ À DÉVELOPPEMENT VAM INC. –
PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE II

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender le titre de la résolution numéro 2004-08-326 en y soustrayant le numéro de lot « 3 174 475 »;

D'amender la résolution numéro 2004-08-326 en remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

« D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 174 438 à 3 174 460, 3 174 462 à 3 174 474, 3 174 476 à 3 174 494 et 3 174 498 à 3 174 520 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 376 029,58 pi², moins la superficie de 3 330,38 pi² qui doit faire l'objet d'une rétrocession à titre gratuit à la Ville de Pincourt suite au dépôt d'une nouvelle subdivision des lots 3 174 446, 3 174 447, 3 174 448 et 3 174 449. Le coût de la transaction est établi à 204 984,55 \$ calculé à 0,55 \$ le pied carré pour une superficie de 372 699,20 p². ».

2005-02-052

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE D'EXPLOITATION D'ALLER EN
APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR FOURNITURES ET
SERVICES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service d'exploitation à aller en appel d'offres par invitation, pour les fournitures et services suivants pour l'an 2005:

ENT-05-01 Nettoyage d'égouts
ENT-05-03 Granulat concassé
ENT-05-04 Sable de remplissage



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ENT-05-05 Terreau de plantation
ENT-05-06 Béton bitumineux
ENT-05-07 Nettoyage des trottoirs et chemins municipaux
ENT-05-08 Marquage de la chaussée
ENT-05-41 Diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et
l'analyse des bornes d'incendie

2005-02-053

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – PORTES DE GARAGE – ATELIERS MUNICI-
PAUX – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-504

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-504, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de portes de garage pour les ateliers munici-
paux, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dé-
passant pas 6 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial
ENT-2004-504 soit financée par le surplus non réservé et soit im-
putée au poste budgétaire 02-350-10-531.

2005-02-054

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – MISE AU POINT DU TRACTEUR KUBOTA
1993 – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-500

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-500, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour la mise au point du tracteur Kubota
1993, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dé-
passant pas 11 600 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial
ENT-2005-500 soit financée par le surplus non réservé et soit im-
putée au poste budgétaire 02-350-10-745.

2005-02-055

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – RAFRAÎCHISSEMENT DES POTEAUX ET
POTENCES DE SIGNALISATION – PROJET SPÉCIAL ENT-
2005-506

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-506, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la dépense pour le rafraîchissement des poteaux et potences de signalisation, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 6 200 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-506 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-350-10-648.

2005-02-056

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE POTEAUX DE PISTES CYCLABLES – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-507

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-507, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des poteaux de pistes cyclables, auprès de Kalitec Signalisation, pour un montant ne dépassant pas 6 800 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-507 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-350-10-695.

2005-02-057

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – REMPLACEMENT ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT RADIO MOBILE – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-508

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-508, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour le remplacement et l'achat d'équipement radio mobile, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 1 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-508 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-220-40-088.

2005-02-058

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'OUTILS DE MENUISERIE – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-521

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-521, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'outils de menuiserie, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 2 250 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-521 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-350-10-643.

2005-02-059

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – BABILLARDS AU FAUBOURG DE L'ÎLE – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-611

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-611, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour des babillards installés au Faubourg de l'Île, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 300 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SLC-2005-611 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-699.

2005-02-060

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

SIPA CONSTRUCTION INC.

Pour le projet SLC-2003-615, la somme de 26 777,13 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 2 concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à l'école secondaire du Chêne Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

PAVAGE D'AMOUR INC.

Pour le projet GEN-2003-004, la somme de 104 504,33 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 2 concernant les travaux d'aménagement du site de neiges usées.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour le projet EXP-04-004, la somme de 575,13 \$ représentant le paiement de la facture numéro 5131 concernant la réparation de l'entrée charretière du 99, avenue Mgr Langlois dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Mgr Langlois.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet GEN-2003-004, la somme de 1 782,89 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17684 pour la surveillance des travaux d'aménagement du site de neiges usées.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet GEN-2004-312, la somme de 5 242,52 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif numéro 1 de Chagnon (1975) inc. pour les travaux de prolongement du boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2005-02-061

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT NE DÉPASSANT PAS 11 500 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LE DÉPLACEMENT DES SOUCHES SUR LE SITE DU FUTUR GOLF SUR L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant ne dépassant pas 11 500 \$ du surplus accumulé non affecté, au poste budgétaire 02-401-10-418, pour le déplacement des souches sur le site du futur golf sur l'avenue Forest.

2005-02-062

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN NIVEAU LASER ROTATIF – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-509

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-509 et l'analyse de demande de prix préparée par le directeur des Services d'exploitation, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un niveau laser rotatif auprès de la firme
« Équipement Robert Nadeau inc. » pour un montant de
7 189,06 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-
2004-509 soit financée pour un montant de 6 000 \$ par le surplus
non réservé et soit imputée au poste comptable 22-300-40-895.

Que l'excédant, soit un montant de 1 189,06 \$, soit imputé au
poste budgétaire 02-415-00-527.

2005-02-063

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 747 – ALÉSAGE ET NETTOYAGE
D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR LE BOULEVARD DE
L'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense de nettoyage d'un branchement d'égout
sanitaire suite aux travaux de réfection du boulevard de l'Île, au-
près de « Kelly Sani-Vac inc. », pour un montant de 362,33 \$,
toutes taxes incluses.

D'entériner une dépense pour l'alésage d'un branchement d'égout
suite aux travaux de réfection du boulevard de l'Île, auprès de
« MSC Réhabilitation », pour un montant de 1 350 \$, toutes taxes
incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le ré-
glement numéro 747.

2005-02-064

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 969,95 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN FOSSÉ ET D'UNE TRANCHÉE
DRAINANTE DANS LE PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » À
L'ARRIÈRE DE LA RUE RADISSON

Considérant l'approbation du projet de construction d'un fossé et
d'une tranchée drainante dans le projet « Village Renaissance » à
l'arrière de la rue Radisson, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 4 969,95 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les travaux de construction d'un fossé et d'une tranchée drainante dans le projet « Village Renaissance » à l'arrière de la rue Radisson.

D'entériner le contrat et d'autoriser le paiement de la facture n° 1316 au montant de 4 969,95 \$ auprès de « Les Excavations Gilbert Théorêt inc. » pour la réalisation des travaux de construction d'un fossé et d'une tranchée drainante dans le projet « Village Renaissance » à l'arrière de la rue Radisson.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-410.

2005-02-065

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 82 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE ENTRE L'AVENUE FOREST ET LA RUE NORTHCOTE

Considérant l'approbation du projet de remplacement de la conduite sur le boulevard de l'Île entre l'avenue Forest et la rue Northcote, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 82 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard de l'Île entre l'avenue Forest et la rue Northcote.

2005-02-066

Amendée
par la
résolution
2005-03-102

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MANDAT D'ANALYSE DE SOL POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-1999-603

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-1999-603 et l'analyse de demande de prix préparée par le directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme « Consultant lab BCC » pour la réalisation d'analyse de sol pour la réfection des terrains de tennis selon leur offre du 28 janvier 2005 pour un montant de 460,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 92,02 \$ à compter de l'exercice financier 2006.

2005-02-067

SUJET: AUTORISATION DE TRANSMETTRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À LA PHASE II DU PROGRAMME DE RÉNOVATION-QUÉBEC (PRQ)

Considérant l'annonce de disponibilités financières dans le cadre de la seconde phase du programme Rénovation-Québec ;

Considérant la possibilité d'obtenir un budget jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour le volet IV du programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt sera en mesure de confirmer ses engagements pour la phase I du programme d'ici au 31 mars 2005 ;

Considérant que la Ville a signifié son intention de principe de participer à la phase II du programme le 14 janvier 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer une demande de participation à la phase II du programme de Rénovation-Québec (PRQ) plus spécifiquement dans le volet IV comme suit :

- Volet IV-1 Aménagement d'un parc ou stationnement municipal pour un montant de 47 556 \$;
- Volet IV-2 Mobilier urbain permanent pour un montant de 75 313 \$;
- Volet IV-3 Équipements de loisir pour un montant de 27 115 \$.

Le tout représentant une demande globale pour la phase II de 149 984 \$.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Direction de l'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre des Transports.

2005-02-068

SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL UN PROJET DANS LE CADRE DU SECOND PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL BLEU

Considérant le *second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu* annoncé le 14 janvier 2005 par la Communauté métropolitaine de Montréal ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt, dans son plan directeur de mise en valeur du territoire, compte divers projets visant deux des principaux plans d'eau inclus dans le territoire cible du second plan d'action, à savoir le Lac des Deux-Montagnes et le Lac St-Louis, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer les demandes suivantes à la Communauté métropolitaine de Montréal à savoir :

- Phase I du réaménagement du parc de la Baie Daoust et du parc Bellevue en un parc riverain, la re-naturalisation des berges et le parachèvement de l'implantation des équipements nautiques ;
- Réaménagement des équipements nautiques du parc D'Ambrosio et réaménagement du parc René-Lévesque, de ses équipements nautiques et de la protection de ses espaces naturels riverains.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Réjean Boyer, maire de Vaudreuil-Dorion et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre des Transports.

2005-02-069

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 983, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 687)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge arrière exigée de 7,6 mètres soit réduite à 6,00 mètres au 983, chemin Duhamel (lot 1 720 687).

2005-02-070

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 281 141 (229, RUE DU BOSQUET) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 de 3,0 mètres à 2,62 mètres sur le lot 3 281 141 (229, rue du Bosquet).

2005-02-071

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 393, RUE DALCOURT (LOT 1 721 907) – RÉDUCTION DES MARGES AVANT ET ARRIÈRE (AGRANDISSEMENT)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge avant de 7,60 mètres à 7,30 mètres et de la marge arrière de 7,60 mètres à 5,20 mètres au 393, rue Dalcourt (lot 1 721 907).

2005-02-072

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE – AUGMENTATION DE LA LARGEUR DES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET AFFICHAGE (DIMENSIONS DES ENSEIGNES) – 90 ET 92, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (LOT 3 338 595)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure aux 90 et 92, boulevard Cardinal-Léger (lot 3 338 595) concernant les points suivants :

- d'autoriser que l'entrée charretière commune ait une largeur de 28,43 mètres au lieu des 24 mètres exigés ;
- d'autoriser que l'entrée charretière de la sortie de la station –service possède une largeur de 24,61 mètres au lieu des 12 mètres exigés ;
- d'autoriser que l'entrée charretière donnant sur la voie de service ait une largeur de 12,78 mètres au lieu des 12 mètres exigés ;
- d'autoriser une enseigne sur la façade arrière du magasin Maxi et Cie ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- d'autoriser que les enseignes sur le magasin Maxi et Cie dépassent le niveau du toit;
- d'autoriser que les superficies d'affichage sur la marquise soient de 5,99 m², 7,75 m², 3,31 m² et 7,75 m² sur chaque face de ladite marquise au lieu des 3 m² par face exigés par le règlement.

De refuser la demande de dérogation mineure concernant la superficie d'affichage sur le bâtiment de la station-service.

2005-02-073

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 108, CHEMIN DUHAMEL – ESPACES DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT (GROUPE HABITATION h3)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant l'aménagement d'espaces de stationnement dans la cour avant en empiètement devant le bâtiment au 108, chemin Duhamel.

2005-02-074

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR CLAUDE LALIBERTÉ AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de renouveler le mandat de monsieur Claude Laliberté pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2005-02-075

SUJET: RECONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2004 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel d'activités 2004 du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-02-076

SUJET: NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » (LOTS 1 724 058 ET 3 281 144)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue des Buissons » la rue projetée (lots 1 724 058 et 3 281 144) dans le projet « Sentier-des-Chênes ».

2005-02-077

SUJET: 106, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – MODIFICATION DE LA FAÇADE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le P.I.I.A. modifié de la façade du magasin situé au 106, boulevard Cardinal-Léger.

2005-02-078

*Abrogé par
la résolution
2005-06-250*

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOTS 3 174 534 ET 3 174 475 – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 3 174 534, ladite parcelle d'une superficie de 322.0 m², et sur une partie du lot 3 174 475, ladite parcelle d'une superficie de 56.3 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 1^{er} septembre 2004, minute 34202.

2005-02-079

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU FERRY – PROJET SPÉCIAL GEN-2005-313

Suite à l'ouverture des soumissions du 7 février 2005 et à l'analyse préparée par le Groupe-conseil Genivar le même jour, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat concernant l'aménagement du ruisseau Ferry - Projet spécial GEN-2005-313, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Excavations Gilbert Théorêt inc. » pour un montant de 95 482,25 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un montant de 10 000 \$ de cette dépense soit imputé au règlement numéro 728.

Que la balance de la dépense, soit 85 482,25 \$, soit imputée au règlement numéro 534.

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement du Québec.

2005-02-080

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant à nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de Transport de la Presqu'île sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 22.

2005-02-081

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 23, de lever la séance du 8 février 2005.


MICHÉL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 mars 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2005-03-082

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de mars 2005.

2005-03-083

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 février 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-03-084

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2005.

2005-03-085

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-03).

2005-03-086

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE FÉVRIER 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-03-087

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES 2005 DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AVANCE DE FONDS AUX
PARTICIPANTS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de trois (3) délégués aux Assises 2005 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 4 449 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec ;

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, d'un chèque de remboursement de solde, soit déposé à la trésorière au plus tard le 24 mai 2005 ;

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 24 mai 2005 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-03-088

SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR YVON MARCOUX, DÉPUTÉ DE VAUDREUIL, POUR SA NOMINATION AU POSTE DE MINISTRE DE LA JUSTICE

Considérant la récente nomination de monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au poste de Ministre de la Justice ;

Considérant que monsieur Marcoux a occupé jusqu'à cette nouvelle nomination, le poste de Ministre des Transports, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur Yvon Marcoux pour cette nouvelle nomination au sein du cabinet, qui reflète bien la qualité du travail accompli et toute la confiance placée en lui, par cette nomination à ce poste de la plus haute importance au sein du gouvernement.

De remercier monsieur Yvon Marcoux, pour tout le travail accompli comme Ministre des Transports et de l'avancement des nombreux dossiers tant au niveau national que local.

De remercier monsieur Yvon Marcoux et son équipe pour tout le travail accompli à titre de député de Vaudreuil, de sa disponibilité, de son écoute et de l'étroite collaboration apportée à la Ville de Pincourt.

2005-03-089

SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER POUR SA NOMINATION AU POSTE DE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

Considérant la récente nomination de monsieur Jean-Marc Fournier au poste de Ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir et Ministre responsable de la région de la Montérégie ;

Considérant que monsieur Fournier a occupé jusqu'à cette nouvelle nomination, le poste de Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur Jean-Marc Fournier pour cette nouvelle nomination au sein du cabinet, qui reflète bien la qualité du travail accompli et toute la confiance placée en lui, par cette nomination à ce poste de la plus haute importance au sein du gouvernement.

De remercier monsieur Jean-Marc Fournier pour tout le travail accompli comme Ministre des Affaires municipales du Sport et du Loisir et de l'avancement des nombreux dossiers tant au niveau national que local.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'assurer au Ministre notre appui dans la poursuite des nombreux dossiers en éducation, tant au niveau national que local.

D'assurer le Ministre de notre collaboration dans les divers projets de développement d'infrastructures, tant dans le domaine de l'éducation que du sport et du loisir, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à Pincourt et spécifiquement dans l'avancement du dossier d'agrandissement de l'École secondaire du Chêne-Bleu, dossier auquel la Ville de Pincourt a contribué largement en apportant une importante valeur ajoutée aux équipements et services mis en place aux cours des dernières années.

D'assurer le Ministre de notre disponibilité et de notre volonté d'avancement des divers dossiers en cours dans la région de la Montérégie.

2005-03-090

SUJET: FÉLICITATIONS À MADAME NATHALIE NORMANDEAU POUR SA NOMINATION AU POSTE DE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ MINISTÉRIEL À LA DÉCENTRALISATION ET AUX RÉGIONS

Considérant la nomination de madame Nathalie Normandeau au poste de Ministre des Affaires municipales et des Régions et Présidente du Comité ministériel à la décentralisation et aux Régions, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter madame Nathalie Normandeau pour sa nomination à cette importante fonction au sein du cabinet.

D'assurer madame Normandeau de l'entière collaboration de la Ville de Pincourt dans les diverses démarches visant la décentralisation et une plus grande autonomie aux régions comme aux municipalités qui les composent.

D'appuyer la Ministre dans toutes les démarches visant une plus grande autonomie des municipalités afin d'assurer ces dernières de disposer des outils nécessaires visant leur développement harmonieux et durable.

2005-03-091

SUJET: FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE MINISTÉRIELLE

Considérant que le Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a procédé, le 18 février 2005, au redéploiement de l'équipe ministérielle, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De féliciter les membres de l'équipe ministérielle dans chacune de leurs nouvelles fonctions suite au redéploiement de l'équipe le 18 février 2005 par le Premier ministre, monsieur Jean Charest.

2005-03-092

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-03-093

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-02, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-03-094

SUJET : RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2005.

2005-03-095

SUJET: RÉGIME DE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT / QUOTE-PART ADDITIONNELLE 2004 ET QUOTE-PART ESTIMÉE 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part additionnelle pour 2004 exigée par la Carra au montant de 502,41 \$ et le paiement de la quote-part estimée pour 2005 au montant de 4 739,97 \$, du régime de prestation supplémentaire des élus municipaux de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit payée à même le poste 05-139-57-000.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-03-096

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : aucun

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 février 2005

Commission de sécurité publique : aucun

Commission technique:

- 21 février 2005

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2005-03-097

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-11-464 –
ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-11-464 en remplaçant les
mots « d'une partie du lot 1 724 109 » par « du lot 3 417 497 du
cadastre du Québec ».

2005-03-098

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE NUMÉRO 96003 AVEC L'INDUSTRIELLE
ALLIANCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31
DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003
avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31
décembre 2005, comportant une diminution de la prime de
0,003%.

2005-03-099

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET
MUTILATION ACCIDENTELS AVEC LA CITADELLE POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 DÉCEMBRE 2005



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance décès et mutilation acci-
dentels numéro 9223438 avec la compagnie d'assurances La Ci-
tadelle pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2005.

D'autoriser le paiement annuel de la facture 2005 au même taux
qu'en 2002.

Que cette dépense soit répartie au pro rata selon les divers pos-
tes budgétaires des ressources humaines *263.

2005-03-100

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
ÉLECTRIQUE POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES PARCS
POUR L'ANNÉE 2005 – QME-01-21

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appliquer l'option de renouvellement du contrat suivant :

QME-01-21 Entretien électrique pour éclairage public et des
parcs avec *Pierre Lauzon, entrepreneur électricien*,
pour une cinquième année consécutive, soit du
1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour les prix
unitaires de remplacement suivants : lampe 29,50 \$,
transformateur 44,25 \$, lentille 22,50 \$, électricien
45 \$ / h., nacelle 40 \$ / h. et aide-électricien de ni-
veau 2^e année 37,25 \$ / h., montants auxquels il faut
ajouter une majoration selon l'I.P.C., région de
Montréal, pour cette dernière année du contrat, sui-
vant l'article 8, chapitre 2, page 2.4, de l'appel
d'offres QME-01-21, applicable à la date de renou-
vellement du contrat.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :
02-340-00-521, 02-340-00-640, 02-340-00-682 et 02-752-00-522.

2005-03-101

SUJET: RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER
DES ÉDIFICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2005 – ENT-02-20
A/B/C/E

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien ménager
des édifices publics suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ENT-02-20 A Pour l'hôtel de ville, avec madame Muriel Delisle pour un montant annuel non taxable de 7 200 \$, pour une troisième année, soit 2005. Le contrat est payable mensuellement au montant de 600 \$ non taxable. Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-196-00-531.

ENT-02-20 B Pour le garage municipal, avec monsieur Claude Charbonneau, pour un montant non taxable de 4 400 \$, pour l'an 2005. Le contrat pour l'an 2005 est payable mensuellement au montant de 366,67 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-326-00-531.

ENT-02-20 C Pour l'usine d'épuration, avec madame Muriel Delisle pour un montant non taxable de 1 640 \$ pour l'an 2005. Le contrat pour l'an 2005 est payable mensuellement au montant de 136,67 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-414-06-531.

ENT-02-20 E Pour la caserne d'incendie, avec madame Muriel Delisle pour un montant annuel non taxable de 1 200 \$, pour une troisième année, soit 2005. Le contrat est payable mensuellement au montant de 100 \$ non taxable. Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-226-00-531.

2005-03-102

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2005-02-066 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MANDAT D'ANALYSE DE SOL POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-1999-603

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2005-02-066 en modifiant le montant de « 460,10 \$ », toutes taxes incluses par le montant de « 609,63 \$ », toutes taxes incluses.

2005-03-103

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SOCCER – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-601

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-601, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'équipement de soccer auprès de la firme Distribution Sports-Loisirs G.P. pour un montant de 8 707,40 \$ toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

2005-03-104

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 3 281 141 (229, RUE DU BOSQUET) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée de 3,0 mètres soit réduite à 2,62 mètres au 229, rue du Bosquet (lot 3 281 141).

2005-03-105

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 1 721 907 (393, RUE DALCOURT) - RÉDUCTION DES MARGES AVANT ET ARRIÈRE

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant exigée de 7,60 mètres soit réduite à 7,30 mètres et que la marge arrière exigée de 7,60 mètres soit réduite à 5,20 mètres au 393, rue Dalcourt (lot 1 721 907).

2005-03-106

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 3 338 595 - PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE – AUGMENTATION DE LA LARGEUR DES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET AFFICHAGE (DIMENSIONS DES ENSEIGNES)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées relativement à la demande de dérogation mineure sur le lot 3 338 595, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la largeur exigée de l'entrée charretière commune de 24 mètres soit augmentée à 28,43 mètres;

Que la largeur exigée de l'entrée charretière de la sortie de la station-service de 12 mètres soit augmentée à 24,81 mètres;

Que la largeur exigée de l'entrée charretière donnant sur la voie de service de 12 mètres soit augmentée à 12,78 mètres;

Qu'une enseigne sur la façade arrière du magasin soit autorisée;

Que des enseignes dépassant le niveau du toit sur le magasin soient autorisées;

Que les superficies d'affichage exigées sur chaque face de la marquise de 3 m² soient augmentées à 5,99 m², 7,75 m², 3,31 m² et 7,75 m².

2005-03-107

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 467 (108, CHEMIN DUHAMEL) - ESPACES DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT (GROUPE HABITATION h3)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que l'aménagement d'espaces de stationnement dans la cour avant en empiètement devant le bâtiment soit autorisé au 108, chemin Duhamel (lot 1 574 467).

2005-03-108

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230S61582658P – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 15 février 2005 du plan soumis par Hydro-Québec pour le projet n^o 5230S61582658P concernant des travaux de remplacement de poteaux, de conducteurs et d'ancrages sur place Shamrock.

2005-03-109

SUJET: NOMINATION DE NOUVELLES RUES – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 4 (LOTS 1 724 057, 3 378 950 ET 3 378 549)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue des Merisiers » (lot 1 724 057), « rue des Châ-
tagniers » (lot 3 378 950) et « rue des Aulnaies » (lot 3 378 549)
les rues projetées dans le projet « Domaine de la Forêt » phase 4.

2005-03-110

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230S61582659P – HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 24 février 2005 du plan soumis par
Hydro-Québec pour le projet n^o 5230S61582659P concernant des
travaux de remplacement de poteaux, de conducteurs et
d'ancrages sur la rue Bayview.

2005-03-111

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230S61582619N – HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 28 février 2005 du plan soumis par
Hydro-Québec pour le projet n^o 5230S61582619N concernant des
travaux de prolongement de réseau sur les rues des Chardonne-
rets et Renaissance.

2005-03-112

SUJET: ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE ET
NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES PERSONNES
RESPONSABLES

*Amendé
par la
résolution
2006-01-032*

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le nouveau plan des mesures d'urgence municipale
en date du mois de mars 2005.

D'approuver les personnes ci-dessous énumérées pour occuper
les postes décrits en vue de la mise en œuvre de notre plan muni-
cipal d'urgence :

M. Michel Perrier Coordonnateur des mesures d'urgence

M. Michel Bernier Directeur – Sécurité publique
 Coordonnateur-substitut
 Protection incendie et secourisme



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

M. Yanick Bernier	Directeur – Incendie et sauvetage
Mme Nathalie Boisvert	Gestion financière et des stocks
Mme Céline Bussièrès	Directrice – Service aux sinistrés Coordonnateur-substitut Centre d'appel
Mme Danielle Carbonneau	Relations avec la population et les médias
Mme Nicole Drouin	Service aux sinistrés et approvisionnement
M. Richard Dubois	Adjoint au coordonnateur
M. Simon Grenier	Gestion des centres d'hébergement Substitut - Services aux sinistrés
M. Jean-Marc Guy	Responsable de la logistique
M. Jean Lafèche	Distribution et apparitage
M. Serge Lebeau	Responsable du poste de commandement et gestion des opérations
M. Bernard Lefebvre	Directeur des opérations et logistique

2005-03-113

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS
D'ADMINISTRATION – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PLONGÉE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'ordinateurs Vyper auprès de la firme « Soulo inc. » au montant de 1 449,28 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'achat d'habits de sauvetage sur glace et eau froide auprès de la firme « Aquatech » au montant de 925,95 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'achat d'habits de plongée « Dry Suit » auprès de la firme « Action Scuba inc. » au montant de 1 150,24 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds d'administration et soient imputées au poste comptable 03-100-22-740.

2005-03-114

SUJET: AUTORISATION DE LOCATION AUPRÈS DE « HARLAND
PONTIAC BUICK » D'UN VÉHICULE DE MARQUE PONTIAC
MONTANA SV6-AWD - 2005

Suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions par le directeur des Services d'urgence et sécurité incendie, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location auprès de « Harland Pontiac Buick » d'un véhicule de marque Pontiac Montana SV6-AWD 2005, au coût mensuel de 594,20 \$, taxes en sus, pour une période de 48 mois.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-225-00-513.

2005-03-115

SUJET: SERVICES AUX SINISTRÉS – CONTRIBUTION 2005 À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 049,70 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de la contribution à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2005 selon la lettre d'entente signée en 2003.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-01-410.

2005-03-116

SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC. POUR L'ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour l'année 2005 entre la Ville de Pincourt et les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt inc., tel que déposé.

2005-03-117

SUJET: CESSION DU LOT 2 744 714 À LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS PAR LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le projet d'agrandissement de l'École secondaire du Chêne-Bleu, tel qu'apparaissant au plan daté du 10 février 2005, préparé par les architectes Leclerc, Massicotte & Dignard et associés;

Considérant l'assujettissement du projet à différentes contraintes;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la cession du lot 2 744 714 permettrait de contourner ces problématiques et permettrait l'implantation du projet sans porter préjudice au projet de la Commission scolaire des Trois-Lacs, à la Ville de Pincourt et aux résidents dans le périmètre de l'école, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cession de gré à gré, à titre gratuit, à la Commission scolaire des Trois-Lacs, du lot 2 744 714 du cadastre officiel du Québec, le tout en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, afin de permettre le projet d'agrandissement de l'École secondaire du Chêne-Bleu.

Que les différentes conditions apparaissant aux correspondances des 2, 4 et 8 mars 2005 entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Ville de Pincourt soient partie intégrante de cet acte de cession.

Que l'ensemble des coûts reliés à la préparation et à la signature de l'acte de cession soit aux frais de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés à cet effet.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission scolaire des Trois-Lacs, au député de Vaudreuil et Ministre de la justice, monsieur Yvon Marcoux et au ministre de l'éducation, du loisir et du sport et ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier.

2005-03-118

SUJET: RADIATION DE LA FACTURE NUMÉRO 5FD000002

Considérant l'approbation de la commission de développement et de services aux citoyens le 7 mars 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De radier la facture numéro 5FD000002 au montant de 9 972,00 \$, émise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot le 4 janvier 2005.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 23.



No de résolution
ou annotation

2005-03-119

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 24, de lever la séance du 8 mars 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 avril 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2005-04-120

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois d'avril 2005.

2005-04-121

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-04-122

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 mars 2005.

2005-04-123

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-04).

2005-04-124

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de mars 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-04).

2005-04-125

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MARS 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-04-126

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MICHELINE PELLETIER

Considérant la demande de madame Micheline Pelletier, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 7 janvier 2005 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que madame Micheline Pelletier est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier – Secrétaire – Division loisir et communautaire, un congé sans solde du 3 juillet 2005 au 27 août 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2005-04-127

SUJET: MANDAT À CHAPDELAINE & ASSOCIÉS INC. POUR UNE ANALYSE DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat confié à Chapdelaine & Associés inc. pour une analyse du contrat d'assurance collective de la Ville.

Que ce mandat n'excède pas 20 heures de travail à 100 \$ l'heure incluant toutes les dépenses afférentes, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-410.

2005-04-128

SUJET: REMBOURSEMENT DE DÉPÔT À PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE

Considérant le respect par Propriétés Provigo Limitée de l'entente du 21 juillet 2004 quant aux respects des échéanciers de dépôt des plans et du début des travaux sur le lot 1 574 457, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le remboursement d'une somme de 155 391,13 \$ à Propriétés Provigo Limitée à même le dépôt de 233 100 \$ perçu de l'entreprise le 8 décembre 2004.

2005-04-129

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2003-04-120 – RESCISION DES RÉOLUTIONS NUMÉROS 2002-10-389 ET 2002-11-432 ET ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Considérant les recommandations de la Commission administrative du 29 mars 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution 2003-04-120 – Rescision des résolutions numéros 2002-10-389 et 2002-11-432 et adoption de l'échelle salariale des pompiers volontaires, en changeant le montant de 1 400 \$ pour la fonction de lieutenant par 2 900 \$ à compter du 1^{er} avril 2005 et en changeant le montant de 2 400 \$ pour la fonction de directeur-adjoint par 3 900 \$ à compter du 1^{er} avril 2005.

2005-04-130

SUJET: OCTROI D'UNE ALLOCATION D'ESSENCE AU DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant les recommandations de la Commission administrative du 29 mars 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer au directeur-adjoint du Service de sécurité incendie une allocation d'essence jusqu'à concurrence de 3 500 litres par année pour son véhicule.

2005-04-131

SUJET: CONTESTATION DE LA RÉCLAMATION DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA POUR LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT – MANDAT À DELISLE & DELISLE S.E.N.C.

Considérant la requête introductive d'instance de la défenderesse, Banque Nationale du Canada, pour mise en cause forcée d'un tiers intentée par la Banque Nationale du Canada dans la cause # 500-17-021405-041 devant la Cour supérieure district de Montréal, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

De mandater les procureurs de la Ville, Delisle & Delisle, s.e.n.c., pour contester, la réclamation de la Banque Nationale du Canada dans la cause # 500-17-021405-041 et, le cas échéant, de lui réclamer des dommages.

À cette fin, le conseil mandate l'équipe de direction générale afin d'assister ses mandants dans la préparation d'un projet à cet effet.

Que le projet devra être soumis au conseil pour approbation avant de procéder dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-04-132

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-04-133

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-03, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-04-134

SUJET: ADOPTION DU BUDGET 2005 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2004 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2005 et le budget révisé 2004 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tel que déposé.

2005-04-135

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers au 31 décembre 2004 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que déposé.

2005-04-136

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-05-197 / TERMINAISON DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT – CONTRAT NUMÉRO 5497, ENREGISTREMENT NUMÉRO 31718 / PAIEMENT DU DÉFICIT ACTUARIEL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution numéro 2004-05-197 pour changer le montant « 254 201,45 \$ par « 250 901,45 \$;

D'amender la résolution numéro 2004-05-197 pour ajouter le paragraphe suivant :

« Qu'un montant de 243 000 \$ soit imputé au poste budgétaire 05-139-40-000 et qu'un montant de 7 901,45 \$ soit imputé au surplus accumulé affecté ».

2005-04-137

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 février 2005
- 29 mars 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 mars 2005

Commission de sécurité publique :

- 14 mars 2005

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 5 avril 2005

2005-04-138

SUJET: RÉCLAMATION DE MADAME CHANTAL POOLES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt du résumé de réclamation, de décliner responsabilité dans le dossier de réclamation de madame Chantal Pooles pour l'événement du 23 août 2004.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-04-139

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX ADDITIONNELS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, POUR L'IMPLANTATION D'UNE VOIE DE SERVICE RELIANT LES BOULEVARDS CARDINAL-LÉGER ET DE L'ÎLE AFIN DE DES-SERVIR LE SECTEUR COMMERCIAL

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux additionnels relatifs aux infrastructures requises pour l'implantation d'une voie de service reliant les boulevards Cardinal-Léger et de l'Île sur les lots 1 579 265, 2 330 368 et 2 330 370 afin de desservir le secteur commercial ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux et décrétant un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-04-140

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX ADDITIONNELS RELATIFS AU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER, DE LA 5^E AVENUE AUX LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL, ET DES ACCÈS AU RÉSEAU AUTOROUTIER, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux additionnels relatifs au réaménagement du boulevard Cardinal-Léger, de la 5^e Avenue aux limites de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, et des accès au réseau autoroutier ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux et décrétant un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-04-141

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT IMPOSANT UNE CONTRIBUTION AFIN DE FINANCER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT DANS LE PROJET D'AJOUT D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE INTERMUNICIPALE

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement imposant une contribution lors de l'émission d'un permis pour une nouvelle construction afin de financer les dépenses en immobilisation de la Régie de l'eau de l'Île Perrot dans le projet d'ajout d'une conduite maîtresse intermunicipale, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

2005-04-142

Amendée par
résolution
numéro
2005-06-253

VILLE DE PINCOURT

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 42 715,97 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1 concernant les travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534 et 728.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 2 875,63 \$ représentant le paiement de la facture n° 17764 pour les honoraires professionnels relatifs à la surveillance des travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 521, 534, 728 et 748.

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

Pour le projet spécial GEN-2005-313, la somme de 40 258,75 \$ représentant le paiement pour la réservation des plants et l'ensemencement hydraulique concernant les travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet GEN-2003-312, la somme de 21 478,47\$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif numéro 1 de "La Cie Meloche inc." pour les travaux de prolongement du boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2005-04-143

Amendée par
résolution
numéro
2005-05-182

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MISE À NIVEAU DES JEUX DES PARCS BELLEVUE, SOUVENIR, PAUL-OUELLETTE, TAILLON ET SHAMROCK – PROJETS SPÉCIAUX ENT-2005-509 À 513

Considérant l'approbation des projets spéciaux ENT-2005-509 à 513, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs autorisés pour la mise à niveau des jeux des parcs suivants pour des montants ne dépassant pas les montants alloués, net de ristourne:

ENT-2005-509	Parc Bellevue	17 000 \$
ENT-2005-510	Parc Souvenir	13 000 \$
ENT-2005-511	Parc Paul-Ouellette	5 500 \$
ENT-2005-512	Parc Taillon	10 520 \$
ENT-2005-513	Parc Shamrock	16 000 \$

Que ces dépenses en immobilisation pour les projets spéciaux ENT-2005-509 à 513 soient financées par le surplus non réservé et soient imputées au poste comptable 22-700-10-044.

2005-04-144

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – RÉPARATION DE FUITES À LA PISCINE OLYMPIQUE – PROJET SPÉCIAL GEN-2005-303

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2005-303, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour les réparations de fuite à la piscine Olympique, auprès de "Leautec Crystal Soleil (2895102 Canada inc.)", pour un montant ne dépassant pas 12 160 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial GEN-2005-303 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-740-10-531.

2005-04-145

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ ET L'ÉTAT DE L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SPÉCIAL EAU-2005-406

Considérant l'approbation du projet spécial EAU-2005-406, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'étude sur la capacité et l'état de l'usine d'épuration, auprès du Groupe-conseil GENIVAR, pour un montant de 24 730,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial EAU-2005-406 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-04-146

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU FERRY – PROJET SPÉCIAL
GEN-2005-313 ET D'AMÉNAGEMENT DU MARAIS SUR LE
BOULEVARD PINCOURT – PROJET SPÉCIAL GEN-2005-318

Considérant l'approbation des projets spéciaux GEN-2005-313 et
GEN-2005-318;

Considérant l'exception prévue à la Loi sur les Cités et Villes per-
mettant de déroger à l'adjudication de contrat par soumission
lorsque le contrat est conclu avec un organisme à but non lucratif;

Considérant que "Nature-Action Québec inc." est un organisme à
but non lucratif au sens de la loi et incorporé selon la Loi sur les
Compagnies, partie III, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant l'aménagement du ruisseau Ferry
(GEN-2005-313) et l'aménagement du marais sur le boulevard
Pincourt (GEN-2005-318) à "Nature-Action Québec inc." pour un
montant n'excédant pas 183 600 \$, toutes taxes incluses, net de
ristourne.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534,
728 et 748.

2005-04-147

SUJET: OCTROI DES MANDATS DE SURVEILLANCE ET
D'ARPENTAGE LÉGAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGE-
MENT DU RUISSEAU FERRY – PROJET SPÉCIAL GEN-2005-
313

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2005-313, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat concernant les travaux d'arpentage légal du
projet d'aménagement du ruisseau Ferry auprès du Groupe-
conseil GENIVAR pour un montant de 3 862,54 \$, toutes taxes in-
cluses.

D'entériner le mandat concernant les travaux de surveillance du
projet d'aménagement du ruisseau Ferry auprès du Groupe-
conseil GENIVAR pour un montant de 12 077,63 \$, toutes taxes
incluses.

Que ces dépenses soient imputées aux règlements numéros 521,
534, 728 et 748.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-04-148

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – CONVERSION DES AÉROTHERMES AUX
ATELIERS MUNICIPAUX

Considérant l'approbation du projet de conversion des aérothermes aux ateliers municipaux;

Considérant l'octroi d'une subvention de 2 500 \$ de Gaz Métropolitain pour les travaux de conversion, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour la fourniture et l'installation des aérothermes aux ateliers municipaux auprès de "Plomberie Dominion inc.", pour un montant de 16 896,02 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner la dépense pour le raccordement électrique des aérothermes aux ateliers municipaux, auprès de "Pierre Lauzon entrepreneur électricien inc." pour un montant de 1 164,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet de conversion des aérothermes aux ateliers municipaux soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-326-00-531.

2005-04-149

SUJET: ENTÉRINER UN MONTANT DE 5 956,76 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR FINANCER L'AMÉNAGEMENT
D'UN TERRAIN DE SOCCER À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SE-
CONDAIRE DU CHÊNE BLEU – PROJET SPÉCIAL SLC-2003-
615

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les dépenses suivantes concernant l'aménagement d'un terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu:

Un montant de:

- 1 735,96 \$ auprès de la firme "Birex inc." pour le relevé topographique du terrain de soccer;
- 1 404,87 \$ auprès de "Aménagement du Sud-Ouest" pour l'ensemencement du terrain autour de l'école secondaire du Chêne Bleu;
- 2 815,93 \$ auprès de "Transport Réjean Legault" pour l'achat de terre végétale pour l'aménagement autour de l'école secondaire du Chêne Bleu.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que ces dépenses, nettes des ristournes de taxes, soient financées par le surplus réservé et soient imputées au poste budgétaire 02-752-10-411

2005-04-150

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 29-2216163-R-221 PIN05-1 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 7 mars 2005 du plan soumis par Vidéotron Ltée pour le projet n^o 29-2216163-R-221 PIN05-1 concernant des travaux à effectuer sur le territoire de Pincourt.

2005-04-151

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o T12589-4, MINUTE 34841 – LOT 3 486 003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o T12589-4, minute 34841, en date du 24 février 2005, soit le lot 3 486 003 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

2005-04-152

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o T14914-1, MINUTE 34303 – LOT 3 381 749 ET 3 381 750

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o T12589-4, minute 34303, en date du 24 février 2005, soit les lots 3 381 749 et 3 381 750 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-04-153 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE »
PHASE 4
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour la phase 4 du projet « Renaissance » conditionnellement au dépôt et à l'approbation d'un plan montrant les niveaux proposés des terrains à développer.
- 2005-04-154 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 350, CHEMIN
DUHAMEL (LOT 1 721 928) – RÉDUCTION DU NOMBRE DES
ESPACES DE STATIONNEMENT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction du nombre des espaces de stationnement à 24 conditionnellement à ce que les cases proposées le long de l'allée d'accès ne soient pas aménagées et qu'un aménagement paysagé le long de l'allée d'accès soit fait des deux côtés au 350, chemin Duhamel (lot 1 721 928).
- 2005-04-155 SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 29-2218680-R-221 PIN05-2 –
VIDÉOTRON LTÉE
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du 24 mars 2005 du plan soumis par Vidéotron Ltée pour le projet n^o 29-2218680-R-221 PIN05-2 concernant des travaux à effectuer sur le territoire de Pincourt.
- 2005-04-156 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 237, RUE DU
BOSQUET (LOT 3 281 136) – RÉDUCTION DE LA MARGE LA-
TÉRALE 2
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,49 mètres au 237, rue du Bosquet (lot 3 281 136).

2005-04-157

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1, RUE LEDUC (LOT PROPOSÉ 3 445 126) – RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la superficie du lot proposé 3 445 126 à 471,6 mètres² au lieu de 558 m² au 1, rue Leduc.

2005-04-158

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 4

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la Forêt » phase 4.

2005-04-159

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 3 105 992 - 203, RUE DU BOSQUET

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison numéro 04-11-1404 préparé par Plans et Dessins Migico, architecte, pour la future construction au 203, rue du Bosquet (lot 3 105 992).

2005-04-160

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230S61589659P – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver le plan n° 5230S61589659P soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer dans le projet « Domaine de la Forêt » phase 4.

2005-04-161

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DE SERVICES DE L'AUTOROUTE 20, D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET DE LA SORTIE 35 DIRECTION EST DE L'AUTOROUTE 20

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la voie de services de l'autoroute 20, d'une partie du boulevard Cardinal-Léger et de la sortie 35 direction est de l'autoroute 20, que monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière et monsieur Richard Du-bois, chef de division Urbanisme et permis, soient nommés à titre de membres dudit comité.

2005-04-162

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DE SERVICES DE L'AUTOROUTE 20, D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET DE LA SORTIE 35 DIRECTION EST DE L'AUTOROUTE 20

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux d'aménagement de la voie de services de l'autoroute 20, d'une partie du boulevard Cardinal-Léger et de la sortie 35 direction est de l'autoroute 20.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-04-163

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » -
MODÈLE « CHARDONNET DE LUXE II »

PROPOSÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Chardonnet de
Luxe II » et qu’il soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le
projet « Renaissance ».

2005-04-164

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-
CHÊNES » - LOT 3 281 139 – 233, RUE DU BOSQUET

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’approuver le plan de maison numéro C-221 préparé par Gratien
Chassé pour la future construction au 233, rue du Bosquet (lot
3 281 139).

2005-04-165

SUJET: AMENDEMENT DE L’ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
PINCOURT ET "2947-0325 QUÉBEC INC." CONCERNANT LES
PHASES 2 ET 3 DU PROJET DOMICILIAIRE "VILLAGE RE-
NAISSANCE"

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’amender l’entente signée le 24 mars 2004 entre la Ville de Pin-
court et "2947-0325 Québec inc." pour les phases 2 et 3 du projet
"Village Renaissance" afin de retirer la phase 2 des travaux.

D’autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et
le directeur général, monsieur Michel Perrier, de cette entente
amendée.

Que cette signature soit conditionnelle à la réception d’une lettre
de désengagement pour la phase 2 de la part de "2947-0325
Québec inc." par rapport à l’entente signée le 24 mars 2004 pour
le projet domiciliaire "Village Renaissance".

2005-04-166

SUJET: SIGNATURE D’UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
PINCOURT ET "CONSTRUCTION NORDI INC." CONCERNANT
LA PHASE 2 DU PROJET DOMICILIAIRE "VILLAGE RENAISS-
SANCE"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes
portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et
aux équipements municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et "Construction Nordi inc." concernant le développement de la phase 2 du projet domiciliaire "Village Renaissance".

Que cette signature soit conditionnelle à la réception d'une lettre de désengagement pour la phase 2 de la part de "2947-0325 Québec inc." par rapport au protocole signé le 24 mars 2004 pour le projet domiciliaire "Village Renaissance".

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 30.

2005-04-167

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, de lever la séance du 12 avril 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 mai 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

2005-05-168

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2005.

2005-05-169

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 avril 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-05-170

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 avril 2005.

2005-05-171

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-05).

2005-05-172

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-05).

2005-05-173

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-05-174

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD

Considérant la demande de monsieur Jacques Richard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 18 avril 2005 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Jacques Richard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier – Division entretien, un congé sans solde du 22 juillet 2005 au 2 septembre 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2005-05-175

SUJET: MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC) POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE BESOINS ET DE FAISABILITÉ RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la résolution du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) numéro 2004-09-117 mandatant le Comité des partenaires de lutte à la pauvreté de faire une demande au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif ;

Considérant les besoins de transport collectif dans Vaudreuil-Soulanges identifiés lors du colloque sur la pauvreté ;

Considérant la correspondance du Ministre des Transports datée du 21 mars 2005 ayant pour objet l'attribution d'une subvention de 10 000 \$ pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que le coût relatif à l'élaboration d'une étude est évalué à 50 000 \$;

Considérant qu'un montant de 30 000 \$ proviendrait du Pacte rural ;

Considérant que, selon l'article 578 du Code municipal, la MRC peut, aux conditions déterminées, accepter une délégation de compétences des municipalités locales ;

Considérant la résolution du Conseil de la MRC numéro 2005-04-41 acceptant le mandat des municipalités locales pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité relativement au transport collectif ;

Considérant l'intention du Conseil de la MRC de donner un mandat pour l'étude de besoins et de faisabilité relativement au transport collectif sur le territoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt entérine le mandat de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) afin d'effectuer l'étude de besoins et de faisabilité relativement au transport collectif sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

Que, nonobstant cet accord à ce que la MRC complète l'étude, celui-ci n'engage aucunement la Ville de Pincourt à quelque contribution que ce soit à la mise en œuvre des conclusions de l'étude.

2005-05-176

SUJET: CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création d'une réserve de 15 000 \$ à même le surplus accumulé non réservé pour les Fêtes du 50^e Anniversaire de la Ville de Pincourt.

2005-05-177

SUJET: MANDAT À DUNTON RAINVILLE SENC ET À DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS POUR ASSISTANCE À LA PRÉPARATION, À LA RÉDACTION ET À LA PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE À ÊTRE PRÉSENTÉ À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à Dunton Rainville SENC et à Daniel Arbour & Associés pour assistance à la préparation, à la rédaction et à la présentation d'un mémoire à être présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal lors des audiences publiques du 26 mai 2005 concernant le Schéma d'aménagement métropolitain.

2005-05-178

SUJET: SIGNATURE D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION DE LA FUTURE VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE TROISIÈME VOIE DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER DIRECTION NORD

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Amendée par
résolution #
2005-07-304



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une autorisation de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'implantation de la future voie de service de l'Autoroute 20 et l'aménagement d'une troisième voie de circulation sur le boulevard Cardinal-Léger direction Nord.

2005-05-179

SUJET: ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 3 309 462 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre d'achat datée du 12 avril 2005 reçue de madame Louise Bolduc et monsieur Pierre Daneau pour le lot 3 309 462 du cadastre du Québec selon les conditions énumérées dans la contre-offre déposée par la Ville de Pincourt le 20 avril 2005.

D'autoriser une vente de gré à gré dudit lot à madame Louise Bolduc et monsieur Pierre Daneau pour une somme de 35 000 \$ à être payée à la signature du contrat de vente.

Cette vente est consentie avec les clauses suivantes :

- L'acheteur devra ériger une propriété dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'acquisition du terrain, à défaut de quoi la Ville pourra rappeler la vente.
- La Ville devra obtenir une servitude en sa faveur afin de maintenir, à l'extrémité Est du terrain, sa signalisation et un arrangement floral.
- En vertu de la réglementation en vigueur, il ne sera possible d'ériger sur ce terrain qu'un seul bâtiment résidentiel, ayant frontage sur le chemin Duhamel.
- Le bâtiment ne pourra excéder une largeur approximative de 9 mètres et ne pourra avoir plus de deux étages. L'ensemble des autres usages accessoires est aussi assujéti aux règlements en vigueur.

Que la notaire Johanne Goyette soit mandatée pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur ;

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents contractuels.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-180

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-05-181

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-04, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-05-182

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-04-143

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-04-143 afin de changer « ENT-2005-509 à 513 » par « ENT-2005-509 à 514 »;

D'amender la résolution numéro 2005-04-143 afin de changer le montant de 17 000 \$ par 12 000 \$ et d'ajouter le projet suivant :

ENT-2005-514	Parc Rousseau	18 000 \$
--------------	---------------	-----------

2005-05-183

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 475 400 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2005

Considérant qu'une affectation de 475 400 \$ du surplus accumulé aux activités financières avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 475 400 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-184

SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} MAI 2005 AU 1^{ER} MAI 2006

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un contrat d'assurance responsabilité pour les pistes de rouli-roulant pour la période du 1^{er} mai 2005 au 1^{er} mai 2006 à la firme Marsh Canada Ltée pour un montant de 436 \$, taxe incluse.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-420.

2005-05-185

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 avril 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 4 avril 2005

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 21 mars 2005

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 mai 2005

2005-05-186

SUJET: ÉLECTION GÉNÉRALE 2005 – UTILISATION D'UN
MÉCANISME DE VOTATION DE TYPE « SYSTÈME DE COM-
PILATION ÉLECTRONIQUE ACCU-VOTE »

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité peut, conformément à une entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et des Régions et le Directeur général des élections, faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors d'une élection générale;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'entente peut prévoir qu'elle s'applique également aux scrutins postérieurs à l'élection générale pour laquelle elle a été conclue; dans ce cas, sa durée d'application doit être prévue, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, le Directeur général des élections et certaines municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'utiliser un système de compilation électronique (Accu-vote) lors de la prochaine élection générale du 6 novembre 2005 et de s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à cette élection générale, mais tenus avant le 31 décembre 2009.

De mandater à cette fin, la greffière pour faire les démarches nécessaires auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du Directeur général des élections.

2005-05-187

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 244 595 À 3 244 610 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE 2B

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 244 595 à 3 244 610 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 133 564,77 p² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 73 460,62 \$, à être payé à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure la clause suivante :

« L'acheteur s'engage à rembourser à la Ville un montant de 2 094,58 \$ représentant le pourcentage des coûts des plans directeurs et de l'étude de faisabilité économique du projet complet totalisant 37 137,93 \$, calculé sur la superficie de 133 564,77 pi² de la phase 2B du projet par rapport à la superficie du projet complet de 2 370 398,3 pi². »

Que le notaire Me Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.



No de résolution
ou annotation

2005-05-188

VILLE DE PINCOURT

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 378 464 À 3 378 545, 3 378 555 À 3 378 557, 3 378 559 À 3 378 561, 1 720 494, 1 720 495, 1 720 545 À 1 720 549 ET 3 417 498 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 4

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 378 464 à 3 378 545, 3 378 555 à 3 378 557, 3 378 559 à 3 378 561, 1 720 494, 1 720 495, 1 720 545 à 1 720 549 et 3 417 498 du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc., d'une superficie totale de 810 401,15 p² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 445 720,64 \$, à être payé à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le notaire Me Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2005-05-189

Amendée par
résolution #
2005-05-222

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 368 749 À 3 368 774 DU CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-0325 QUÉBEC INC. – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE 4

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 368 749 à 3 368 774 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec inc., d'une superficie totale de 182 402,28 p² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant 100 321,25 \$ à être payé à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le tout soit conditionnel et suivant le dépôt à la Ville de Pincourt des garanties bancaires stipulées à « l'entente concernant la phase 4 du projet domiciliaire Village Renaissance » intervenue entre les parties et soit conditionnel à ce que, lors d'une prochaine opération cadastrale, un lot d'une largeur approximative de 13 mètres, adjacent au lot 3 368 761, soit conservé par la Ville pour les fins de son projet d'aménagement d'espaces verts.

Que la notaire Me France Sauvé soit mandatée pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.



No de résolution
ou annotation

2005-05-190

Amendée par
résolution
numéro
2005-06-249

VILLE DE PINCOURT

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PARCELLES DES LOTS 3 177 956, 3 368 777 ET 3 177 914 – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur trois parcelles du lot 3 177 956 (projet HQ 61529285), lesdites parcelles ayant une superficie totale de 265,2 m², sur une parcelle du lot 3 368 777 (projet HQ 61582619), ladite parcelle ayant une superficie de 112,8 m², et sur une parcelle du lot 3 177 914 (projet HQ 61582619), ladite parcelle ayant une superficie de 36,5 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 18 février 2005, dossier numéro B04-520, minute 8094.

2005-05-191

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet GEN-2004-312, la somme de 6 473, \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte n^o 2 pour les travaux d'éclairage du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase 3 du projet Domaine de la Forêt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 57 726,74 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte n^o 1 pour les travaux de services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase 4 du projet Domaine de la Forêt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC.

Pour le projet GEN-2004-311, la somme de 480 300,01 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n^o VPIN-040405 pour les travaux des services municipaux de l'avenue Forest et les honoraires professionnels s'y rattachant dans le cadre de la phase 2 du projet Sommet Boisé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 760.

2005-05-192

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE
SCELLEMENT DE FISSURES - DOSSIER EXP-05-001

À la suite de l'ouverture des soumissions du 18 avril 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour les travaux de scellement de fissures auprès de "Construction A.R. Dion inc." pour un montant n'excédant pas 11 150,52 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.

2005-05-193

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES
CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE – DOSSIER EXP-05-002

À la suite de l'ouverture de soumissions du 18 avril 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat de nettoyage des conduites d'égout sanitaire auprès de "Kelly Sani-Vac inc." au montant de 23 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2005-05-194

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES
SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE – DOSSIER
EXP-05-003

À la suite de l'ouverture des soumissions du 18 avril 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'octroi du contrat pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et chauffage auprès de "Mécanique du bâtiment RB-Air inc." pour une période d'un an, du 1^{er} mai 2005 au 1^{er} mai 2006 pour un montant de 5 439,72 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-196-00-531, 02-226-00-531, 02-326-00-531, 02-701-21-531, 02-414-06-531.

2005-05-195

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC BELLEVUE – PROJETS SPÉCIAUX SLC-1999-603 ET SLC-2005-602

À la suite de l'ouverture des soumissions du 29 avril 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation et considérant l'approbation des projets spéciaux SLC-1999-603 et SLC-2005-602, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour la réfection des terrains de tennis du parc Bellevue – Projets spéciaux SLC-1999-603 et SLC-2005-602, auprès de "Les Pavages Théoret inc.", pour un montant ne dépassant pas 85 499,45 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée aux postes comptables 22-700-10-045 et 22-700-40-895.

Que cet emprunt au fond de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 16 866,71 \$ pour le projet SLC-1999-603 et de 233,18 \$ pour le projet SLC-2005-602 à compter de l'exercice financier 2006.

2005-05-196

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA RELOCALISATION DE L'HERPÉTOFAUNE À STATUT PRÉCAIRE SUR LA 44^e AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat concernant les travaux de relocalisation de l'herpétofaune à statut précaire sur la 44^e Avenue et le suivi environnemental nécessaire auprès du "Groupe-conseil GENIVAR" selon l'offre de service du 22 juillet 2004 pour un montant de 16 937,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-197

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS GÉNÉRAL – ACHAT D'UN MICRO SANS FIL POUR L'OMNI-CENTRE - PROJET SPÉCIAL SLC-2005-618

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-618, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un micro sans fil pour l'Omni-Centre auprès de la firme Centre d'équipement et de sonorisation Denis pour un montant de 564,15 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds général et soit imputée au poste comptable 02-720-10-670.

2005-05-198

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 350, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 721 928)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que le nombre des espaces de stationnement exigé à 53 soit réduit à 24 conditionnellement à ce que les cases proposées le long de l'allée d'accès ne soient pas aménagées et qu'un aménagement paysagé le long de l'allée d'accès soit fait des deux côtés au 350, chemin Duhamel (lot 1 721 928).

2005-05-199

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 237, RUE DU BOSQUET (LOT 3 281 136)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée à 3,0 mètres soit réduite à 2,49 mètres au 237, rue du Bosquet (lot 3 281 136).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-200

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 1, RUE LEDUC (LOT 3 445 126)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la superficie de terrain existante de 474,2 m² soit réduite à 471,6 m² au 1, rue Leduc (lot 3 445 126).

2005-05-201

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 717 –
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE –
124, 8^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Gustavo Fiscina, 124, 8^e Avenue, Pincourt, pour avoir fermé un abri d'auto en installant une porte de garage, ce qui contrevient au chapitre 15 dudit règlement stipulant que si une porte ferme l'accès, l'abri est considéré comme un garage et que l'implantation de l'abri d'auto ne permet pas de respecter la marge minimale applicable pour un garage.

2005-05-202

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 239, RUE DU
BOSQUET (LOT 3 281 135) – RÉDUCTION DE LA MARGE LA-
TÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,54 mètres au 239, rue du Bosquet (lot 3 281 135).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-203

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 235, RUE DU BOSQUET (LOT 3 281 137) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2 ET DE LA DISTANCE MINIMALE ENTRE LE BALCON ET LA LIGNE LATÉRALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,38 mètres et de la distance entre le balcon et la ligne latérale à 1,47 mètre au 235, rue du Bosquet (lot 3 281 137).

2005-05-204

SUJET: APPROBATION – P.I.I.A. – STATION-SERVICE – MAXI ET CIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. concernant le projet de construction de la station-service Maxi et Cie, proposé par Provi-go Distribution Ltée.

2005-05-205

SUJET: APPROBATION – P.I.I.A. – ENSEIGNES SUR LE BÂTIMENT - 106, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. concernant les enseignes sur le bâtiment du 106, boulevard Cardinal-Léger et de demander au propriétaire d'harmoniser l'enseigne sur poteau avec l'enseigne sur la façade.

2005-05-206

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o D2401BP_P, MINUTE 1509 – LOTS 3 550 185 À 3 550 235 – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o D2401bp_p, minute 1509, en date du 28 avril 2005, soit les lots 3 550 185 à 3 550 235 au cadastre officiel du Québec, préparé



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2005-05-207

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
ORDINATEUR, DIVISION URBANISME ET PERMIS – PROJET
SPÉCIAL UP-2005-001

Considérant l'approbation du projet spécial UP-2005-01, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'achat d'un ordinateur pour un montant ne dépassant pas 1 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense pour le projet spécial UP-2005-01 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-610-01-670.

2005-05-208

SUJET: EXPROPRIATION DU LOT 1 724 121 DU CADASTRE DU
QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, une municipalité peut s'approprier pour une fin municipale, notamment par expropriation, tout immeuble nécessaire à l'exécution de travaux qu'elle a ordonnée dans les limites de ses attributions ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite se prévaloir des pouvoirs d'expropriation qui lui sont accordés par la *Loi sur les cités et villes* afin d'acquérir le lot 1 724 121 du cadastre du Québec dans le but d'y construire une rue dans le cadre du développement de la 44^e Avenue ;

Considérant que la Ville de Pincourt a décrété par le Règlement 750 la réalisation de ces travaux ;

Considérant que le contrat pour la réalisation de ces travaux a été octroyé lors de l'assemblée régulière du 14 septembre 2004 par la résolution numéro 2004-09-386;

Considérant qu'il est opportun de mandater les procureurs de la Ville de Pincourt et un évaluateur afin d'entreprendre la procédure d'expropriation, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'exproprier pour fins municipales :

- le lot 1 724 121 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 213,3 mètres carrés.

Le lot 1 724 121 du cadastre du Québec est plus amplement montré sur un plan et dans une description technique préparés le 7 décembre 2004 par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 34617 de ses minutes.

De mandater la firme Dunton Rainville SENC pour préparer tous documents requis et représenter la Ville de Pincourt dans le présent dossier.

De mandater Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., évaluateurs agréés, pour préparer les documents d'évaluation nécessaires à l'expropriation et assister les procureurs de la Ville de Pincourt dans le présent dossier.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents requis.

Que le certificat du trésorier indiquant que la Ville dispose de crédits suffisants pour les fins de la présente dépense soit annexé à la présente résolution.

2005-05-209

SUJET: MANDAT AU GROUPE CENSEO INC. POUR LE
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DE
LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe Censeo Inc. afin de procéder à l'appel de soumission auprès des divers assureurs choisis en vue du renouvellement des assurances collectives de la Ville de Pincourt.

Que le Groupe Censeo Inc. inclut à son mandat l'analyse et les recommandations des soumissions reçues ainsi que toute l'assistance requise auprès de la Ville de Pincourt, ses gestionnaires et ses employés, au cours du processus.

La Ville de Pincourt ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui sera présentée.

Le mandat ne comporte aucun frais directs à la Ville de Pincourt, le mandataire étant considéré comme agent par l'assureur, si une des soumissions présentée est retenue.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Aux fins du présent exercice, la Ville de Pincourt autorise le Groupe Censeo à obtenir du présent assureur, l'Industrielle-Alliance, les renseignements jugés utiles à l'étude du dossier.

2005-05-210

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 717 – PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE – 57, 42^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Theodorus Leeuwenkamp, 57, 42^e Avenue, Pincourt, pour avoir une maison de trois logements dans la zone H6-03, zone dans laquelle seules les habitations unitamiliales (contenant un logement) sont autorisées.

2005-05-211

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES POUR LE PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTO-ROUTE 20 ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – PROJET SPÉCIAL DEV-2005-001

Considérant l'approbation du projet spécial DEV-2005-001 et l'analyse des offres de services par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services professionnels de génie visant les travaux préliminaires pour le parachèvement de la voie de service de l'Autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger auprès du "Groupe-conseil GENIVAR" pour un montant ne dépassant pas 175 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial DEV-2005-001 soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2005-05-212

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-17 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-17 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé afin de :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- a) Créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- b) Permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- c) Permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- d) Permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- e) Permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- f) Assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 12 juin 2005 à 19 h dans la salle du Conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2005-05-213

SUJET: APPROBATION DU PLAN PIN05-3, PROJET 29-225848-R-24-272 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan PIN05-3, projet 29-2225848-R-24-272 soumis par Vidéotron Ltée concernant l'installation de câbles sur l'avenue Joseph-Laflèche.

2005-05-214

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-09-370 « VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 11 NOVEMBRE 2004 »

Considérant que, par la résolution numéro 2004-09-370 « Vente des immeubles pour non-paiement de taxes du 11 novembre 2004 », la Ville a mis en vente pour non-paiement de taxes plusieurs immeubles dont l'immeuble situé au 300, 5^e Avenue à Pincourt et portant le numéro 2 744 712 du Cadastre du Québec, immeuble abandonné suite à la faillite du Complexe Sportif et Culturel régional Île Perrot;

Considérant que, même si cette vente aurait permis de transférer, sous réserve du droit de retraite, la propriété à un acquéreur responsable, le prêteur, Banque Nationale du Canada, l'entrepreneur, Construction Cogex Ltée et des sous-traitants se sont opposés judiciairement à cette vente et que cette contestation n'est pas encore réglée et entraîne des frais judiciaires;

Considérant que des problèmes relatifs à cet immeuble, gardiennage, protection contre le gel pendant la période d'hiver, vandalisme, danger public, proximité d'une école semblent réglés pour l'instant, les plaintes ayant cessé;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le retrait de cet immeuble de la vente pour arrérages de taxes mettra fin aux procédures judiciaires et évitera des frais inutiles sans mettre en péril les droits de la Ville de reprendre ultérieurement ces procédures pour récupérer, avant la prescription, les arrérages de taxes exigibles et non affectés par la faillite, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution numéro 2004-09-370 « Vente des immeubles pour non-paiement de taxes du 11 novembre 2004 » et de retirer l'immeuble numéro 2 744 712 du Cadastre du Québec situé au 300, 5^e Avenue à Pincourt de la vente pour taxes qui devait avoir lieu le 11 novembre 2004.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 13 et s'est terminée à 20 h 49.

2005-05-215

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À .20 h 49, de lever la séance du 10 mai 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **30 mai 2005**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-17:

PROJET DE RÈGLEMENT 717-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE :

- Créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- Permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin et monsieur le directeur général Michel Perrier.

Le premier projet de Règlement numéro 717-17 a été approuvé le 10 mai 2005 par la résolution numéro 2005-05-212. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné et publié le 21 mai 2005.

Le 30 mai 2005, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 15, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 30 mai 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du second projet de règlement numéro 717-17 – Modification de zonage
4. Approbation – P.I.I.A. – Projet « Carrefour de l'Île » - Zone C2-02
5. Autorisation pour l'émission des autorisations, incluant les permis de construction, projet « Carrefour de l'Île »
6. Amendement à la résolution numéro 2005-05-189 « Vente de gré à gré des lots 3 368 749 à 3 368 774 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec Inc. – Projet « Village Renaissance » Phase 4 »
7. Période de questions
8. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-216

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance spéciale du 30 mai 2005.

2005-05-217

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 30 MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Tous les membres du conseil municipal étant présents, d'ajouter
le sujet suivant à l'ordre du jour de la séance spéciale du 30 mai
2005 :

3 a) Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zo-
nage numéro 717 afin de créer les zones H1-10, H1-11,
H1-12 et H1-13, permettre certains usages dans lesdites
zones et assujettir ces zones à l'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, de la séance spéciale du
30 mai 2005

2005-05-218

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-17 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-17 modifiant
le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé afin de :

- Créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- Permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-219

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 AFIN DE CRÉER LES ZONES H1-10, H1-11, H1-12 ET H1-13, PERMETTRE CERTAINS USAGES DANS LESDITES ZONES ET ASSUJETTIR CES ZONES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Monsieur le conseiller Claude Comeau annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, afin de :

- Créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- Permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- Permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- Assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2005-05-220

SUJET: APPROBATION – P.I.I.A. – PROJET « CARREFOUR DE L'ÎLE » - ZONE C2-02

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. concernant le projet du centre commercial « Carrefour de l'Île », zone C2-02, conditionnellement à une modification du bâtiment « D » afin de permettre le prolongement de la voie de circulation à proximité de l'axe de l'avenue Joseph-Laflèche vers les terrains situés à l'est de la propriété de EL-Ad Canada et d'exiger que les plates-bandes dans les stationnements soient gazonnées et aménagées.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-05-221

SUJET: AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DES AUTORISATIONS,
INCLUANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION, PROJET
« CARREFOUR DE L'ÎLE »

Considérant le dépôt d'un P.I.I.A, par le groupe Murray Frankel, pour le compte du groupe EL-Ad visant l'implantation du projet « Carrefour de l'Île » ;

Considérant qu'en vertu du règlement 615, plus particulièrement à l'article 3.4.1.c, un projet ne peut s'implanter qu'en bordure d'une voie publique ;

Considérant les ententes à intervenir entre le Ministère des Transports du Québec, entre autre une autorisation de voirie, permettant à la Ville de Pincourt d'implanter la voie de service de l'autoroute 20 ;

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt d'implanter la voie de service d'ici l'automne 2005 afin de favoriser l'implantation de nouvelles surfaces commerciales, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service du développement urbain ainsi que la Division urbanisme et permis à émettre toutes les autorisations nécessaires, incluant le permis de construction pour le projet « Carrefour de l'Île » et ce, malgré l'absence de voie publique de circulation au moment d'émettre les autorisations et permis considérant que les voies de circulation seront en place d'ici l'automne 2005.

2005-05-222

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-05-189
« VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 368 749 À 3 368 774 DU
CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-0325 QUÉBEC INC. – PRO-
JET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE 4 »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-05-189 « Vente de gré à gré des lots 3 368 749 à 3 368 774 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec Inc. – Projet « Village Renaissance » Phase 4 en modifiant le paragraphe suivant :

« Que la notaire Me France Sauvé soit mandatée pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur. »

par

« Que le notaire Me Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur. »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Aucune question de l'auditoire.

2005-05-223

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 45, de lever la séance spéciale du 30 mai 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 juin 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2005-06-224

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2005.

2005-06-225

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 30 MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 et 30 mai 2005, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-06-226

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 30 MAI 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 30 mai 2005.

2005-06-227

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-06).

2005-06-228

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de mai 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-06).

2005-06-229

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-06-230

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 4 mai 2005 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Hygiène du milieu, un congé sans solde du 31 juillet au 17 septembre 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2005-06-231

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2005-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN – PÉRIODE D'EMBAUCHE EN SAISON ESTIVALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-1 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN concernant la prolongation de la période d'embauche en saison estivale.

2005-06-232

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2005-3 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN – HORAIRE DE TRAVAIL À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-3 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN concernant l'horaire de travail à la bibliothèque municipale.

2005-06-233

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2005-4 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN – OPÉRATIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-4 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN concernant les opérations nécessaires pour assurer l'alimentation en eau potable.

2005-06-234

SUJET : ADDENDA NUMÉRO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES SERVICES D'EXPLOITATION

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail du directeur des Services d'exploitation.

2005-06-235

SUJET : AJUSTEMENT SALARIAL DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE GESTION

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajuster les salaires des membres de l'équipe de gestion comme suit :

- 2,5 % rétroactif au 1^{er} janvier 2004 ;
- 2,5 % rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

2005-06-236

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2005-2009 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur le Maire Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la convention collective de travail 2005-2009 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des Employés de Pincourt (CSN).



No de résolution
ou annotation

2005-06-237

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE RESSOURCEMENT VISANT L'ÉQUIPE DE GESTION DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les recommandations de la commission administrative du 24 mai 2005, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à procéder à l'organisation d'une journée de ressourcement visant l'équipe de gestion de la Ville de Pincourt, devant se tenir le 25 juin 2005.

Que les dépenses inhérentes à cette journée, dans les limites budgétaires confirmées en commission administrative, soient imputées au surplus libre non affecté.

2005-06-238

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 04-587 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS

Considérant les recommandations de la direction générale et la validation de la commission de développement et des services aux citoyens du 7 juin 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement partiel de la facture 04-587 de la Commission scolaire des Trois-Lacs, datée du 4 mai 2005, pour un montant total de 65 703,68 \$ comme suit :

- Un montant de 46 904 \$, toutes taxes incluses, comme solde résiduel du 75 000 \$ prévu pour l'installation de la bibliothèque municipale et scolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu. Que ce paiement soit imputé au règlement 701.
- Un montant de 1 461,82 \$ pour l'installation de la téléphonie et des boîtes vocales ainsi qu'un montant de 2 274,23 \$ pour les frais mensuels de téléphonie, pour un montant global de 3 736,05 \$. Que ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-770-00-331 selon les imputations pour les années 2004 et 2005.
- Un montant de 10 163,42 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement des frais d'entretien ménager de la bibliothèque. Que ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-770-00-551 selon les imputations pour les années 2004 et 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Un montant de 4 900,16 \$ pour la quote-part de la Ville de Pincourt dans l'installation de la génératrice de secours à l'école secondaire du Chêne-Bleu. Que le paiement soit imputé à même le surplus libre réservé.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission scolaire des Trois-Lacs.

2005-06-239

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE CONSEIL GÉNIVAR – MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la facture numéro 17795 du Groupe Conseil Génivar, pour un montant de 1 768,91 \$, toutes taxes incluses pour l'étude de réaménagement des intersections entre la 5^e Avenue et l'autoroute 20 sur le boulevard Cardinal-Léger.

D'autoriser le paiement de la facture numéro 17796, du Groupe Conseil Génivar pour un montant de 12 566,02 \$ pour une étude préliminaire pour l'implantation de la voie de service de l'autoroute 20 entre les boulevards Cardinal-Léger et de l'Île.

Que le paiement de ces factures soit imputé au poste budgétaire 02-120-00-411.

2005-06-240

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-06-241

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-05, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-242

SUJET : RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 1^{ER} JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 1^{er} juin 2005.

2005-06-243

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-10-414 /
APPROBATION DU BUDGET 2005 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNI-
CIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de
Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

D'amender la résolution numéro 2004-10-414 pour changer le
montant de la contribution municipale au déficit de « 17 246 \$ » par
« 16 193 \$ ».

2005-06-244

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 24 mai 2005

Commission de développement et de services aux citoyens: aucun

Commission de sécurité publique :

- 9 mai 2005

Commission technique:

- 20 mai 2005

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 mai 2005
- 26 mai 2005



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-245

SUJET : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2005 JUSQU'À LA FIN DU MANDAT DES ÉLUS MUNICIPAUX CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté soit nommée maire suppléant pour la période du 12 juillet 2005 jusqu'à la fin du mandat des élus municipaux conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

2005-06-246

SUJET : ÉLECTION GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2005 – SIGNATURE D'UNE ENTENTE – NOUVEAU MÉCANISME DE VOTATION

Considérant que la Ville de Pincourt désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, afin de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors de l'élection générale du 6 novembre 2005 et qu'elle désire s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 31 décembre 2009 ;

Considérant que la Ville de Pincourt est d'accord avec le texte de l'entente à conclure avec la ministre des Affaires municipales et des Régions et le directeur général des élections du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, dans ses versions française et anglaise, le texte de l'entente à conclure entre les villes de Pincourt, Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, L'Île Perrot, Hudson, la ministre des Affaires municipales et des Régions et le Directeur général des élections relativement à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation, soit le scrutin électronique avec appareil Accu-Vote ES 2000 pour l'élection du 6 novembre 2005 et pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 31 décembre 2009.

Que les frais pour la parution dans la Gazette officielle du Québec de l'Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec urnes « ACCU-VOTE ES 2000 » soient partagés par les villes de Pincourt, Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, L'Île-Perrot et Hudson.

De mandater le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les sept originaux de l'entente, dans leurs versions française et anglaise.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-247

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 766 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LE PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE LES BOULEVARDS CARDINAL-LÉGER ET DE L'ÎLE, LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LA 5^E AVENUE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA VOIE DE SERVICE ET DU BOULEVARD DE L'ÎLE, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 300 000 \$

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 766 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 766 - *Règlement autorisant la réalisation de travaux pour le parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 entre les boulevards Cardinal-Léger et de L'Île, le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger entre l'autoroute 20 et la 5^e Avenue et le réaménagement de l'intersection de la voie de service et du boulevard de L'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 300 000 \$.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 766 ait lieu le 27 juin 2005, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 766.

2005-06-248

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-17 – CRÉATION DES ZONES H1-10, H1-11, H1-12 ET H1-13, PERMETTRE LES USAGES D'HABITATION DANS LES ZONES ET ASSUJETTIR CES ZONES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-17 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-17 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2005-06-249

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-05-190 –
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET
BELL CANADA – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-05-190 en retirant, dans le titre, le numéro de lot « 3 177 956 » et en enlevant les mots « sur trois parcelles du lot 3 177 956 (projet HQ 61529285), lesdites parcelles ayant une superficie totale de 265,2 m² ».

2005-06-250

SUJET : SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET
BELL CANADA – LOTS 3 174 475 ET 3 202 365 – RESCISION
DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-02-078

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2005-02-078.

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 3 174 475, ladite parcelle d'une superficie de 56.4 m², et sur une partie du lot 3 202 365, ladite parcelle d'une superficie de 98.3 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 14 avril 2005, minute 35026.

2005-06-251

SUJET : CESSION DU LOT NUMÉRO 1 723 997 PAR GROUPE
IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la cession à titre gratuit par Groupe immobilier Grilli inc. à la Ville de Pincourt du lot numéro 1 723 997 du cadastre du Québec.

Que le notaire Me Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de cession aux frais de la Ville de Pincourt.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2005-06-252

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 52 766,88 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 2 et final concernant les travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

Pour le projet spécial GEN-2005-318, la somme de 81 897,80 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1 et final concernant les travaux d'aménagement du marais sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet GEN 2005-301, la somme de 136 954, 05 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif numéro 2 de "Les Excavations Gilbert Théorêt inc." pour les travaux de prolongement du boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

LES PAVAGES THÉORÉT INC.

Pour les projets SLC-1999-603 et SLC-2005-602, la somme de 64 855,39 \$ représentant le paiement du décompte numéro 1 pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Bellevue.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée aux postes comptables 22-700-10-045 et 22-700-40-895.

LES PAVAGES D'AMOUR INC.

Pour le projet GEN-2003-004, la somme de 19 623,05 \$ représentant le paiement du décompte numéro 3 et final pour les travaux d'aménagement d'un site de neiges usées.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

SIPA CONSTRUCTION INC.

Pour le projet SLC-2003-615, la somme de 21 909,27 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 3 pour les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à l'école secondaire du Chêne Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

2005-06-253

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-04-142 –
PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-04-142 concernant le paiement mensuel à "Nature-Action Québec inc." en remplaçant le premier paragraphe de la section "NATURE-ACTION QUÉBEC INC." par le suivant :

"Pour le projet spécial GEN-2005-313, la somme de 29 906,50 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1 du ruisseau Ferry."

2005-06-254

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 750 – HONORAIRES PROFESSIONNELS
RELATIFS À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
D'ARPENTAGE SUR LA 44^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense en immobilisation financée par le règlement numéro 750 pour les honoraires professionnels relatifs à l'exécution de travaux d'arpentage sur la 44^e Avenue auprès de "Roger Trudeau, arpenteurs-géomètres", au montant de 2 703,09 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 750.

2005-06-255

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-1999-603

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense de manutention de poteaux au terrain de tennis du parc Bellevue auprès de "Grue Mobile Veilleux inc." au montant de 575,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 115,02 \$ à compter de l'exercice financier 2006.

2005-06-256

SUJET : OCTROI DU MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-1999-603

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat auprès de "Parent Latreille et associés" pour la préparation des plans et devis et du document d'appel d'offres pour la réfection des terrains de tennis pour un montant de 5 866,28 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 173,26 \$ à compter de l'exercice financier 2006.

2005-06-257

SUJET : SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET « 9121-9881 QUÉBEC INC. » CONCERNANT LA PHASE V DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DE LA FORÊT »

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et "9121-9881 Québec inc." concernant le développement de la phase V du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

2005-06-258

SUJET : JOURNÉE DES POMPIERS – 13 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la «Journée des pompiers du 13 août 2005» comme activité spéciale à la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 13 août 2005, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, animaux et véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 13 août 2005.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2005-06-259

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS GÉNÉRAL – PROJET X D'ANIMATION POUR ADOLESCENTS – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-606

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-606, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense relative au contrat d'animation du Projet X pour adolescents à être versée au Comité Jeunesse La Presqu'Île au montant de 3 440 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds général et soit imputée au poste comptable 02-790-00-919.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-260

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS GÉNÉRAL – ACHAT D'UN CHARIOT AUDIOVISUEL POUR L'OMNI-CENTRE – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-613

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-613, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un chariot audiovisuel pour l'Omni-Centre auprès de Librairies Boyer Ltée pour un montant de 458,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds général et soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-643.

2005-06-261

SUJET : DÉROGATION MINEURE – 239, RUE DU BOSQUET (LOT 3 281 135)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée à 3,0 mètres soit réduite à 2,54 mètres au 239, rue du Bosquet (lot 3 281 135).

2005-06-262

SUJET : DÉROGATION MINEURE – 235, RUE DU BOSQUET (LOT 3 281 137)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée à 3,0 mètres soit réduite à 2,38 mètres et que la distance entre le balcon et la ligne latérale exigée à 2 mètres soit réduite à 1,47 mètre au 235, rue du Bosquet (lot 3 281 137).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-263

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 2005-04-25
MINUTE 8336 – MAXI ET CIE ET STATION-SERVICE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° 2005-04-25, minute 8336, en date du 2 mai 2005, soit les lots 3 554 074 à 3 554 075 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-06-264

SUJET : APPROBATION DU PLAN N° 5230S61558568N – HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 31 mai 2005 du plan n° 5230S61448458N soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-06-265

SUJET : APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » LOT
3 016 563 – 109, RUE DES CHARDONNERS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 109, rue des Chardonnerets (lot 3 016 563).

Que le modèle de maison « Le Camélia II » soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Renaissance ».

2005-06-266

SUJET : APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA
FORÊT » PHASE 4 – AJOUT DE MODÈLES DE RÉSIDENCES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver les modèles de résidences suivants dans le cadre du projet « Domaine de la Forêt » phase 4 conditionnellement au respect de la superficie minimale au sol imposée par la grille des spécifications de la zone H5-01 :

Les Constructions MC Inc.

Amélia	Angélique
Britania	Callisto
Canardière	Europa
Gauloise	Jenna
Kristina	Leena
Livia	Lori +
Lyza	Montmartre intermédiaire
Manoir	Merlin
Montparnasse intermédiaire	Milan
Montfort	Montpellier
Mont-Village	Nasima
Omega	Saturne
Sacha	Sonia
Vanier	Victorin
L'Aphrodite	Le Carrousel
Champagne	Viceroy
Plan n° 10672	Plan n° 20211
Plan n° 02-2288	Plan n° 93-2811
Plan n° 213-2280	Plan n° 241-2897
Plan n° 251-3409	Plan n° 253-3413
Plan n° 253-3822	Plan n° 272-3424
Plan n° 283-3222	Plan n° 283-3852
Plan n° W3206	Plan n° W3410

Les Constructions Yves Brunette Inc.

L'Aigle	Colibri
Colombe	Faucon
Le Merle	Le Roitelet
Le Roitelet II	Le Rossignol II
Sittelle I	Sittelle II

Habitations Sylvain Desrochers Inc.

Bordelais	Bourgogne
Cabernet	Camina
Le Champagne	Charente
Florence	Gamay
Jaly	La Loire
Merlot	Le Merille
La Roussanne	Syrah
Le Sauvignon	Le Savoie



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Habitations Clément & Larose Inc.

Le Balzac	Le Beauchemin
Le Chagall	Le Chapsal
Le Corbière	Le Coubertin
Le Dali	Le Gauguin
Le Hamlet	Le Michel-Ange
Le Nelligan	Le Picasso
Le Rembrandt	Le Renoir
Le Riopel	Le Socrate
Le Voltaire	

2005-06-267

SUJET : APPROBATION DU P.I.I.A. – CHOIX DE COULEURS – 210, RUE RENAISSANCE (LOT 3 015 556)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. concernant le choix de couleurs des parements extérieurs au 210, rue Renaissance (lot 3 015 556), soit un revêtement de brique de type « Brownstone », des bardeaux de toit de type « Bordeaux » et un revêtement d'aluminium blanc.

2005-06-268

SUJET : AVIS D'INTENTION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE VISANT L'OPTIMISATION DES FORCES DE FRAPPE, SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant les exigences fixées par le Ministre de la Sécurité publique quant au Schéma de couverture de risques;

Considérant que chacune des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges devront, entre autre, répondre à tout appel d'incendie avec un minimum d'effectifs et de ressources matérielles dans un temps donné;

Considérant la nature des services d'incendie en place sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qu'il y a lieu, pour certaines périodes de la journée et selon la nature de certains appels à tout moment de la journée, de mobiliser certaines ressources des villes voisines afin de rencontrer les exigences du Schéma;

Considérant les échéanciers fixés par le Ministre de la Sécurité publique;

Considérant qu'il serait profitable aux diverses municipalités de pouvoir implanter les normes visant l'optimisation des forces de frappe, avant l'entrée en vigueur de la loi afin de permettre le rodage et les ajustements nécessaires afin de se conformer aux normes fixées par le Ministre de la Sécurité publique, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier aux Villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot et à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, l'intention de la Ville de Pincourt, de conclure une entente visant la réponse automatique aux appels initiaux d'alerte incendie, en conformité avec le Plan d'optimisation des forces de frappe tel que déposé par les Villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Que les bases de l'entente à intervenir s'inspireront largement de la présente entente d'entraide en vigueur, notamment quant aux éléments de facturation pour les services rendus quant aux ressources matérielles et de façon équitable, afin que chaque municipalité puisse couvrir ses coûts en main-d'œuvre.

Que l'entente à intervenir doit se conclure avant le 1^{er} janvier 2006.

Que cette entente initiale sera pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2006 et que celle-ci sera renouvelable en tenant compte des paramètres d'utilisation observés durant la période initiale de l'entente.

Que copie de cette résolution soit transmise aux villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot, à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au Ministre de la Sécurité publique.

2005-06-269

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE – FEUX DE CIRCULATION À L'ANGLE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET DE L'AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et Propriétés Provigo Limitée concernant les feux de circulation à l'angle du boulevard Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafèche.

2005-06-270

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOT 3 244 613

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 3 244 613, ladite parcelle d'une superficie de 322,0 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 7 juin 2005, minute 35272.

2005-06-271

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOTS 1 720 530, 1 720 531, 1 720 534 ET 1 720 535

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 1 720 530, ladite parcelle d'une superficie de 51.6 m², sur une partie du lot 1 720 531, ladite parcelle d'une superficie de 43.7 m², sur une partie du lot 1 720 534, ladite parcelle d'une superficie de 35.2 m² et sur une partie du lot 1 720 535, ladite parcelle d'une superficie de 35.2 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur René Leblanc, arpenteur-géomètre, le 9 décembre 2004, minute 16610.

2005-06-272

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOT 3 244 612

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur des parties du lot 3 244 612, lesdites parcelles d'une superficie de 265.2 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 18 février 2005, minute 8094, modifié par lettre en date du 13 juin 2005.

2005-06-273

SUJET: AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE RELATIVEMENT AU PROJET DE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt d'un mémoire relativement au projet de Schéma métropolitain d'aménagement et de développement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copies du mémoire et de la résolution soient transmises à la Communauté métropolitaine de Montréal, au député du comté de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, et à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau.

2005-06-274

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SERVICE DE PROMOTION DE PARCS INDUSTRIELS

Considérant la démarche de planification du développement ordonné des parcs et des zones industrielles sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant le dépôt, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), d'un projet de plan de développement économique de la région de Montréal devant affecter près de la moitié du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant l'approbation du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant la construction prochaine de l'autoroute 30 ;

Considérant l'accélération de la croissance du territoire ;

Considérant les orientations générales retenues et présentées aux conseils municipaux de la MRC afin d'adopter une politique de développement durable des zones industrielles, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU AUX VOIX (M. le conseiller Jim Miron vote contre)

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente de contribution financière pour le service de promotion de parcs industriels avec le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD).

Que la Ville de Pincourt s'engage à verser au CLD une contribution financière au montant de trois mille (3 000 \$) dollars par année durant trois (3) ans (2005, 2006 et 2007) afin de doter le CLD d'une ressource dont le rôle sera de promouvoir les parcs industriels de la région en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises.

Que le budget annuel de ce projet est évalué à cent vingt mille (120 000 \$) dollars réparti entre les parties de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- un tiers (1/3) du montant total défrayé conjointement par le CLD et la MRC ;
- un tiers (1/3) défrayé par les promoteurs privés ;
- et un tiers (1/3) défrayé par les municipalités possédant un ou plusieurs parcs industriels.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2005-06-275

SUJET: APPUI À LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT DANS SES DÉMARCHES POUR SE RENDRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt appuie la Régie de l'eau de l'Île Perrot dans ses démarches pour rendre admissible aux programmes d'aide financière le projet d'interrompre l'exploitation du Puits Sud afin de remplacer cette source d'alimentation d'eau potable par l'approvisionnement de l'usine de filtration en installant une conduite d'interconnexion des réseaux ainsi que les travaux connexes.

Que copie de cette résolution soit transmise au député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, ainsi qu'à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau.

2005-06-276

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 844 884, MINUTE 8666 – LOTS 3 353 458 À 3 353 479 – PROJET « SOMMET BOISÉ » RUE RACINE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 844 884, minute 8666, en date du 10 juin 2005, soit les lots 3 353 458 à 3 353 479 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-06-277

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o M-992-29,
MINUTE 5919 – LOTS 3 418 155 À 3 418 211 – PROJET
« RENAISSANCE » RUE RENAISSANCE PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o M-992-29, minute 5919, en date du 24 novembre 2004, soit les lots 3 418 155 à 3 418 211 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2005-06-278

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o M-992-29,
MINUTE 5919 – LOTS 3 575 182 À 3 575 222 – PROJET
« RENAISSANCE » PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o M-992-29, minute 5919, en date du 24 novembre 2004, soit les lots 3 575 182 à 3 575 222 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2005-06-279

SUJET: RECONNAISSANCE POUR LES 25 ANS DE SERVICE DE
MADAME NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

Considérant que Madame Nicole Drouin a atteint 25 ans au service de la Ville de Pincourt le 9 juin 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Kanbyba, maire
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De souligner comme se doit cette étape importante dans une carrière, en mentionnant tout d'abord le professionnalisme, la rigueur ainsi que la loyauté dont fait preuve madame Nicole Drouin, jour après jour.

De remercier madame Nicole Drouin pour toutes ces années au service exceptionnel dispensé à la population de Pincourt, de son support constant au conseil municipal, à ses collègues de l'équipe de gestion et à l'ensemble des employés.

De reconnaître l'apport de madame Nicole Drouin à la saine et rigoureuse gestion du service du greffe, élément essentiel à l'atteinte des objectifs d'excellence que s'est fixée la Ville de Pincourt.

Que toute l'équipe de la Ville de Pincourt souhaite à madame Nicole Drouin de poursuivre de la même brillante façon sa carrière à la Ville de Pincourt, qui sait, pour un autre 25 ans peut-être.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 21 h 30.

2005-06-280

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 31, de lever la séance du 14 juin 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 juillet 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2005-07-281

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de juillet 2005.

2005-07-282

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 juin 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-07-283

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 juin 2005.

2005-07-284

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-07).

2005-07-285

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE JUIN 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU AUX VOIX (M. le conseiller André D'Aragon vote contre)

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-07-286

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE
2005-5 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN – MODIFI
CATION À L'ARTICLE 27.02 DE LA CONVENTION COLLECTIVE
SIGNÉE LE 22 JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-5 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN modifiant l'article 27.02 de la convention collective signée le 22 juin 2005.

2005-07-287

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE
2005-6 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN – AMENDE
MENTS À LA CONVENTION COLLECTIVE 2005-2009 SIGNÉE
LE 22 JUIN 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-6 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN concernant des amendements à la convention collective 2005-2009 signée le 22 juin 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-07-288

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU
CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le président de la commission administrative, monsieur Stéphane Boyer, du renouvellement du contrat de travail du directeur général.

2005-07-289

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU AUX VOIX (M. le conseiller André D'Aragon vote contre)

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-07-290

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-06, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-07-291

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-11-463 /
MANDAT À STRATE ENVIRONNEMENT (MEMBRE DE GARTNER
LEE LIMITÉE) POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-11-463 pour changer le montant de « 18 000 \$ » par « 28 950 \$ ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-07-292

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 80 000 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 2004 POUR ÉVENTUALITÉS

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 80 000 \$ du surplus accumulé non affecté
2004 pour éventualités.

2005-07-293

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du compte rendu ci-après énuméré des
commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens:
(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 20 juin 2005

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2005-07-294

SUJET: RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS
DU 6 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la rémunération du personnel électoral pour les élec-
tions du 6 novembre 2005, telle que détaillée dans le rapport inti-
tulé « Personnel électoral 2005 » déposé par la greffière, ma-
dame Nicole Drouin.

2005-07-295

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT FINAL RELATIF À LA VENTE POUR
NON-PAIEMENT DE TAXES DEVANT AVOIR LIEU LE 11 NO-
VEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du rapport final relatif à la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 11 novembre 2004.

2005-07-296

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 766

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 766 – Règlement autorisant la réalisation de travaux pour le parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 entre les boulevards Cardinal-Léger et de L'Île, le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger entre l'autoroute 20 et la 5^e Avenue et le réaménagement de l'intersection de la voie de service et du boulevard de L'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 300 000 \$.

2005-07-297

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2004.

2005-07-298

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 2 822,01 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 17779 du Groupe-conseil Génivar pour la surveillance des travaux d'installation des services municipaux sur le boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase 4 du projet "Domaine de la Forêt".



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 28 788,17 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 17768 du Groupe-conseil Génivar pour la préparation des plans et devis des services municipaux sur le boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase 4 du projet "Domaine de la Forêt".

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 1 429,28 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° T60705 du Groupe-conseil Génivar pour la surveillance des travaux supplémentaires lors de l'installation des services municipaux sur le boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase 4 du projet "Domaine de la Forêt".

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 765.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 6 038,81 \$ représentant le paiement de la facture n° 17807 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires de surveillance des travaux d'aménagement environnemental du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

2005-07-299

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE STOCKAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS – DOSSIER EXP-05-006

À la suite de l'ouverture des soumissions du 23 juin 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour l'amélioration du système de stockage de produits pétroliers auprès de "Construction PETRO HITECH, division de ERCD Industries Inc", pour un montant de 17 834,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-02-532.

2005-07-300

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2005: RUE MONFORT (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-302), INTERSECTION NORTHCOTE / CHERRYSTONE (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-317), INTERSECTION DUHAMEL / 17^e AVENUE (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-324), ROUTE VERTE ET RÉPARATIONS PONCTUELLES D'ENTRÉES CHARRETIÈRES

À la suite de l'ouverture des soumissions du 5 juillet 2005, à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation et considérant l'approbation des projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317 et GEN-2005-324, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de voirie 2005: "rue Monfort (projet spécial GEN-2005-302), intersection Northcote / Cherrystone (projet spécial GEN-2005-317), intersection Duhamel / 17^e Avenue (projet spécial GEN-2005-324), Route verte et réparations ponctuelles d'entrées charretières", auprès de "Asphalte Trudeau Ltée", pour un montant de 263 429,18 \$, toutes taxes incluses, en retirant le projet spécial SLC-2002-615 stationnement « sud » de l'Omni-Centre.

Que la dépense en immobilisation au montant 54 254,97 \$, toutes taxes incluses, pour la Route Verte soit financée par le surplus réservé pour un montant de 33 887 \$, par une subvention à recevoir de 12 429,50 \$ et par le surplus libre pour un montant de 7 938,47 \$ et soit imputée au poste comptable 22-700-10-042.

Que les autres dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants:

- 02-401-00-527 : pour un montant de 130 988,02 \$
Projet spécial GEN-2005-302 - rue Monfort
- 02-401-10-072 : pour un montant de 34 183,63 \$
Projet spécial GEN-2005-317 - Northcote / Cherrystone
- 02-401-10-071 : pour un montant de 24 836,19 \$
Projet GEN-2005-324 – 17^e Avenue / Duhamel
- 02-401-00-527 : pour un montant de 19 166,37 \$
pour les entrées charretières

2005-07-301

SUJET: ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'entente entre la Ville de Pincourt et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'utilisation d'infrastructures de radio incendie avec les ajouts suivants à l'entente initiale :

- ajout du mot "exclusif" après le mot "établissement" à l'article 1.2 ;
- ajout de l'article 4.2 suivant : "4.2 À la fin de l'entente les licences radio devront être remises à la Ville dans leur version intégrale".



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2005-07-302

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PARTIES DES LOTS 3 263 385 ET 3 263 386

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 3 263 385, ladite parcelle d'une superficie de 34.4 m², et sur une partie du lot 3 263 386, ladite parcelle d'une superficie de 31.7 m², le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 20 avril 2005, minute 8406.

2005-07-303

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 45 444,69 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE 2005

Considérant l'approbation des travaux de voirie 2005, projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317 et GEN-2005-324, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter, du surplus non affecté, pour financer les travaux de voirie 2005, un montant de 45 444,69 \$ réparti comme suit:

21 016,58 \$ pour la rue Monfort, projet spécial GEN-2005-302

16 103,35 \$ pour l'intersection Northcote / Cherrystone, projet spécial GEN-2005-317

8 324,76 \$ pour l'intersection Duhamel / 17^e Avenue, projet spécial GEN-2005-324.

2005-07-304

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-05-178 – AUTORISATION DE VOIRIE ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

D'amender la résolution numéro 2005-05-178 en ajoutant, à la fin du premier paragraphe : « ainsi qu'une voie de décélération dans la bretelle d'accès à l'autoroute 20 et une bretelle entre cette dernière et la voie de service ».

D'ajouter également le paragraphe suivant :

« D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, un protocole d'entente avec le ministre des Transports du Québec, quant aux travaux et partage de coûts du réaménagement du carrefour Cardinal-Léger et de l'autoroute 20, sur la base des ententes préliminaires conclues entre la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports et la Ville de Pincourt. »

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 59 et s'est terminée à 20 h 22.

2005-07-305

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 23, de lever la séance du 12 juillet 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 août 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

Absences motivées : MM. les conseillers Jim Miron et Michel Pratte

2005-08-306

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2005.

2005-08-307

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-08-308

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2005.

2005-08-309

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-08).

2005-08-310

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE JUILLET 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-08-311

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 À
LA LETTRE D'ENTENTE 2005-4 ENTRE LA VILLE DE PIN-
COURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE
PINCOURT (C.S.N.) – OPÉRATIONS NÉCESSAIRES POUR
ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'addenda numéro 1 à la lettre d'entente 2005-4 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (C.S.N.) concernant les opérations nécessaires pour assurer l'alimentation en eau potable.

2005-08-312

SUJET: DEMANDE D'UNE AMBULANCE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE
PERROT

Considérant la résolution 2005-07-171 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'appuyer la demande de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, via la direction des Affaires hospitalières et médicales et le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, pour l'implantation d'une ambulance sur le territoire de l'Île Perrot afin de desservir adéquatement la population.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre de la Justice, aux maires des municipalités de l'Île Perrot, à monsieur Yvan Cardinal, président du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, à madame Diane Boileau Seperich, directrice générale du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, à monsieur Marc Breton, coordonnateur des services pré-hospitaliers et des mesures d'urgence ainsi qu'à monsieur Claude Robillard, président de l'Association des gens d'affaire de l'Île Perrot.

2005-08-313

SUJET: IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PARC DE QUARTIER

Considérant le projet spécial SLC-2005-607 ;

Considérant les recommandations du Service de développement urbain et de la Division loisir, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le principe de l'implantation d'un nouveau parc de quartier sur la rue des Frênes dans le projet domiciliaire Domaine de la Forêt selon un concept à être déposé ultérieurement.

D'autoriser à ces fins une dépense pour un montant approximatif de 70 000 \$ à être financée à même le fonds fiduciaire parcs.

2005-08-314

SUJET: AJUSTEMENT SALARIAL – COORDONNATEUR DU PERSONNEL SAISONNIER

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations de la direction générale relatives à un ajustement salarial du coordonnateur du personnel saisonnier rétroactivement au 22 juin 2005.

2005-08-315

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – GROUPE CONSEIL GENIVAR

Considérant les recommandations de la direction générale, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures d'honoraires professionnels suivantes :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Facture n° 17708, honoraires professionnels relativement à la résolution 2004-05-187 concernant la rédaction d'un avis de projet environnemental pour le « Golf Pincourt », pour un montant de 13 803 \$.

Facture n° 17722, honoraires professionnels concernant l'étude préliminaire des infrastructures existantes pour desservir le projet domiciliaire dans le secteur de la Pointe-aux-Renards entre le chemin Duhamel et la ligne d'Hydro-Québec, pour un montant de 2 045,14 \$.

Facture n° 17721, honoraires professionnels relativement à l'étude de caractérisation floristique et faunique d'un projet domiciliaire dans le secteur de la Pointe-aux-Renards entre le chemin Duhamel et la ligne d'Hydro-Québec, pour un montant de 10 007,18 \$.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-135-00-411.

2005-08-316

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-08-317

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-07, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-08-318

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 300 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 2 300 \$ du surplus non affecté pour financer l'ajout de minuterie pour les panneaux d'éclairage dans les parcs.

2005-08-319

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 22 juillet 2005 en tout ou en partie.

2005-08-320

SUJET: CONVERSION DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT, ENREGISTREMENT NUMÉRO 25819, EN DEUX RÉGIMES DE RETRAITE SIMPLIFIÉS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De convertir le régime de retraite à cotisations déterminées des employés de la Ville de Pincourt, enregistrement numéro 25819, en deux régimes de retraite simplifiés.

D'autoriser le Comité de retraite du Régime actuel à procéder à la conversion du régime.

D'autoriser la trésorière à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2005-08-321

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du compte rendu ci-après énuméré des commissions du conseil municipal:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission administrative :

- le 25 juin 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :

(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2005-08-322

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE PARACHÈVEMENT DE LA
VOIE DE SERVICE ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE
DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Suite à l'ouverture des soumissions le 8 août 2005 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le parachèvement de la voie de service et le réaménagement d'une partie du boulevard Cardinal-Léger (dossier Genivar P-102974-400), au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Roxboro Excavation inc.", pour un montant de 3 823 652, 97 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2005-08-323

SUJET: MAINLEVÉE DE CLAUSE RÉSOLUTOIRE – ACTE DE VENTE
ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 12 410 877, CIRCONSCRIP-
TION FONCIÈRE DE VAUDREUIL – PROJET « DOMAINE DE
LA FORÊT » PHASE IV – GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde une mainlevée de la clause résolutoire de desservir l'ensemble des terrains visés des infrastructures municipales complètes (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, éclairage, pavage et bordure) dans les 12 mois suivant la signature du contrat résultant de l'acte de vente enregistré le 14 juin 2005, sous le numéro 12 410 877, à la circonscription foncière de Vaudreuil, sur chaque immeuble y mentionné lors de la demande de permis de construction.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la préparation et les frais des actes de mainlevée soient assumés par le Groupe immobilier Grilli inc.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de mainlevée.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 45 et s'est terminée à 20 h 20.

2005-08-324

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 21, de lever la séance du 9 août 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 17 août 2005**, à 9 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Absence : M. le conseiller M. André D'Arçon, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du secrétaire et des membres du comité de sélection de l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de parachèvement de la voie de service de l'Autoroute 20
4. Approbation des critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés au contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'Autoroute 20
5. Octroi du contrat d'assurance collective pour le personnel de la Ville de Pincourt
6. Octroi du contrat d'assurance décès et mutilation accidentels pour le personnel de la Ville de Pincourt
7. Période de questions
8. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-08-325 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 9 h 08, d'ouvrir la séance spéciale du 17 août 2005.
- 2005-08-326 SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 17 AOÛT 2005
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 août 2005.
- 2005-08-327 SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU
COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DES TRAVAUX DE
PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTO-
ROUTE 20
- PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploit-
ation, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel
d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de
parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20, que ma-
dame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et
financiers et trésorière, madame Nicole Drouin, greffière et ma-
dame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, soient nommées
à titre de membres dudit comité.
- 2005-08-328 SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE
PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNI-
TURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS AU
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRA-
VAUX DE PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE
L'AUTOROUTE 20
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel
d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés au
contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de parachève-
ment de la voie de service de l'autoroute 20.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-08-329

SUJET: OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de Groupe Censeo inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer à L'Industrielle Alliance, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'assurance collective pour le personnel de la Ville de Pincourt, selon sa soumission déposée, pour une période initiale de 16 mois avec la garantie 28 mois pour la couverture salaire long terme, à compter du 1^{er} septembre 2005 et renouvelable pour une période maximale de cinq (5) ans jusqu'au 31 août 2010.

2005-08-330

SUJET: OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de Groupe Censeo inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer à La Citadelle Assurances, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'assurance décès et mutilation accidentels pour le personnel de la Ville de Pincourt, selon sa soumission déposée, pour une période initiale de 16 mois à compter du 1^{er} septembre 2005 et renouvelable pour une période maximale de cinq (5) ans jusqu'au 31 août 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

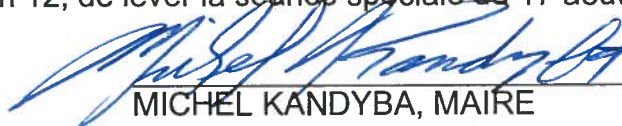
Aucune question de l'auditoire.

2005-08-331

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 12, de lever la séance spéciale du 17 août 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 24 août 2005**, à 18 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Est aussi présente : M^{me} Nicole Drouin, greffière

Absences motivées : MM. les conseillers Claude Comeau et Jim Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification de l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
4. Période de question
5. Levée de la séance spéciale

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2005-08-332

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 05, d'ouvrir la séance spéciale du 24 août 2005.

2005-08-333

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 août 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-08-334

SUJET: MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
POURVOYANT À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE DE L'EAU
DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'île Perrot, signée en 1982 (règlement 465 modifié par les règlements numéros 470, 550 et 621 et par la résolution numéro 9703-099), selon l'entente modifiant l'entente intermunicipale de la Régie de l'eau de l'Île Perrot entre la Ville de Pincourt, la Ville de Notre-Dame de l'Île Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, telle que déposée;

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer ladite entente.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2005-08-335

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 07, de lever la séance spéciale du 24 août 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 septembre 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présentes: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et Mme Céline Bussièrès, directrice générale adjointe

Absence motivée : M. le conseiller Claude Comeau

2005-09-336

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, d'ouvrir la séance régulière du mois de septembre 2005.

2005-09-337

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 17 ET 24 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 9, 17 et 24 août 2005, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-09-338

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 17 ET 24 AOÛT 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 9, 17 et 24 août 2005.

2005-09-339

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-09).

2005-09-340

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-09).

2005-09-341

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-09-342

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE V

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 550 185 à 3 550 232 du cadastre du Québec à Groupe Immobilier Grilli Inc., d'une superficie totale de 335 978,02 pieds carrés au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 184 787,91 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le notaire Me Jean-Guy Sauvé, soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2005-09-343

SUJET: AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AMENDEMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du développement urbain, monsieur Michel Perrier, à déposer, au nom de la Ville de Pincourt, une demande d'amendement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour approbation par cette dernière.

Qu'à ces fins, le document intitulé « Demande d'amendement au schéma d'aménagement révisé – Séquences de développement – Septembre 2005 » soit soumis aux Services techniques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-09-344

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-09-345

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-08, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-09-346

**SUJET: FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741 ET 742 /
ADJUDICATION D'UN EMPRUNT AU MOYEN DE BILLETS À LA
SUIITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 799 329 \$ par billets en vertu des règlements numéros 741 et 742 au prix de 98.354 échéant en série 5 ans comme suit:

26 829 \$	3 %	20 septembre 2006
28 000 \$	3 %	20 septembre 2007
29 000 \$	3.1 %	20 septembre 2008
30 200 \$	3.25 %	20 septembre 2009
685 300 \$	3.5 %	20 septembre 2010

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2005-09-347

SUJET: FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741 ET 742

Attendu que la Ville de Pincourt se propose d'emprunter par billets un montant total de 799 329 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlements numéros	Pour un montant de \$
741	775 000 \$
742	24 329 \$

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire, monsieur Michel Kandyba, et la trésorière, madame Céline Bussières;

Que les billets seront datés du 20 septembre 2005;

Que les intérêts sur billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

1.	26 829 \$
2.	28 000 \$
3.	29 000 \$
4.	30 200 \$
5.	31 400 \$
5.	653 900 \$ (à renouveler)

Que, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 20 septembre 2005, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 741 et 742 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

2005-09-348

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 700 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR RÉPARATIONS À LA FLOTTE DE VÉHICULES INCENDIE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 3 700 \$ du surplus accumulé non affecté au poste budgétaire 02-225-00-540, pour réparations à la flotte de véhicules incendie.

2005-09-349

SUJET: AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS

Considérant l'entente du 21 juillet 2004 avec le Groupe Provigo Distribution inc, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 77 719 \$ au fonds réservé parcs, terrains de jeux et stationnements.

2005-09-350

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – FILETS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-602

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-602, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'achat de filets de tennis – Projet spécial SLC-2005-602, auprès du fournisseur Pavage Théorêt inc, pour un montant de 1 200 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SLC-2005-602 soit financée par le fonds de réserve parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.

2005-09-351

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 8 août 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2005-09-352

SUJET: CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE – ADHÉSION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite faire partie du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (C.I.T.);

Attendu que l'ajout de cette municipalité au C.I.T. contribuera à l'amélioration du service de transport en commun et à la diminution des coûts pour les villes participantes, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de joindre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot au C.I.T. de la Presqu'île.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de la présente résolution soit transmise aux Villes de Hudson, de L'Île-Perrot, de Vaudreuil-Dorion et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au C.I.T. de la Presqu'Île ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice et député de Vaudreuil.

2005-09-353

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 497-2, d'adopter le Règlement numéro 497-2 - Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île.

2005-09-354

SUJET: RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-17

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retirer le règlement numéro 717-17 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717-17, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- b) permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- c) permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- d) permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1;
- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1;
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2005-09-355

SUJET: OCTROI DU MANDAT DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET MAINTIEN DU PROGRAMME DE GESTION DOCUMENTAIRE POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le mandat de conservation des documents et maintien du programme de gestion documentaire de la Ville de Pincourt, pour les années 2006, 2007 et 2008, à Gestion de documents Carrière inc., selon leur proposition du 29 juillet 2005, pour un montant total de 3 750 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.

2005-09-356

Amendée par
résolution
2005-09-410

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
LE 24 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2003 et antérieures.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 24 novembre 2005, à 10 heures.**

2005-09-357

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEU-
BLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR
LE 24 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales et scolaires prévue pour le 24 novembre 2005, à 10 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2005-09-358

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour les projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317, GEN-2005-324 et le prolongement de la Route Verte, la somme de 195 133,93 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1 concernant les travaux de voirie 2005.

Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-401-00-527, 02-401-10-071, 02-401-10-072 et au poste comptable 22-700-10-042.

SIPA CONSTRUCTIONS INC.

Pour le projet SLC-2005-615, les sommes de 40 401,99 \$ et 51 500,63 \$ représentant les paiements des certificats n^{os} 4 et 5 concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à l'école secondaire du Chêne Bleu.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-751-10-411.

LES PAVAGES THÉORÊT INC.

Pour les projets SLC-1999-603 et SLC-2005-602, d'entériner le paiement de 28 842,37 \$ représentant le paiement du décompte n^o 2 pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée aux postes comptables 22-700-10-045 et 22-700-40-895.

PARENT LATREILLE ET ASSOCIÉS

Pour le projet SLC-2003-615, la somme de 2 986,05 \$ représentant le paiement de la facture n^o 2563 pour la surveillance des travaux d'aménagement du terrain de soccer du Chêne-Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

LEGAULT TRUDEAU

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 905,83 \$ représentant le paiement de la facture n^o 40596 pour les honoraires professionnels d'arpentage pour les travaux de parachèvement de la voie de services de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC.

Pour le projet GEN-2004-311, les sommes de 190 202,75 \$ et 22 427,66 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n^{os} VPIN-100805 et VPIN-020905 pour les travaux de services municipaux de l'avenue Forest et les honoraires professionnels s'y rattachant dans le cadre de la phase 2 du projet "Sommet Boisé".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 760.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 282 627,56 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte n^o 3 pour les travaux de services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 28 788,17 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n^o 17768 pour la préparation des plans et devis des travaux de services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 765.

2005-09-359

SUJET: INSTALLATION D'UN PANNEAU "ARRÊT" AU COIN DES BOULEVARDS CARDINAL-LÉGER ET DE L'ILE

Considérant les recommandations des Services d'exploitation en collaboration avec les Services d'urgence et sécurité incendie, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'enlèvement du panneau "Arrêt" au coin de la 22^e avenue et l'installation d'un panneau "Arrêt" au coin des boulevards Cardinal-Léger et de l'Île selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-09-360

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-11-474 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – PROJET SPÉCIAL SLC-2003-615



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-11-474 concernant l'aménagement d'un terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne-Bleu en changeant le montant du contrat apparaissant au troisième paragraphe comme suit:

D'octroyer le contrat pour le forage d'un puits artésien et la fourniture et l'installation d'une pompe auprès de "Forage St-Denis inc." pour un montant n'excédant pas "16 790,20 \$", toutes taxes incluses.

2005-09-361

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET SPÉCIAL SLC-1999-603

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-1999-603, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense de travaux d'électricité au terrain de tennis du parc Bellevue auprès de "Pierre Lauzon, entrepreneur électricien inc." au montant de 3 729,67 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 745,93 \$ à compter de l'exercice financier 2006.

2005-09-362

SUJET: OCTROI DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2005: RUE MONFORT (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-302), INTERSECTION NORTHCOTE / CHERRYSTONE (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-317), INTERSECTION DUHAMEL / 17^E AVENUE (PROJET SPÉCIAL GEN-2005-324), ROUTE VERTE ET RÉPARATIONS PONCTUELLES D'ENTRÉES CHARRETIÈRES

Considérant l'approbation des projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317, GEN-2005-324, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de voirie 2005: rue Monfort (projet spécial GEN-2005-302), intersection Northcote / Cherrystone (projet spécial GEN-2005-317), intersection Duhamel / 17^e avenue (projet spécial GEN-2005-324), Route Verte et réparations ponctuelles d'entrées charretières, auprès de "Inspec-Sol inc.", pour un montant de 7 313 \$ toutes taxes incluses, selon leur proposition n^o PB-12920 du 14 juillet 2005.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.

2005-09-363

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX DE PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – PROJET SPÉCIAL DEV-2005-001

Considérant l'approbation du projet spécial DEV-2005-001 et l'analyse des offres de services par le Comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour services professionnels de génie pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger (projet spécial DEV-2005-001) auprès du "Groupe-conseil GENIVAR" pour un montant de 232 918,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2005-09-364

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE PARACHÈVEMENT DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20

Considérant l'approbation du projet spécial DEV-2005-001 et l'analyse des offres de services par le Comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 (projet spécial DEV-2005-001) auprès de "Inspec-Sol inc." pour un montant de 81 104,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-09-365

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGE-
MENT DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (PROJET SPÉCIAL
DEV-2005-001

Considérant l'approbation du projet spécial DEV-2005-001, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour
les travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger
(Projet spécial DEV-2005-001) auprès de "Laboratoire A.B.S. inc."
pour un montant de 24 713,12 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2005-09-366

Amendée par
résolution
2005-10-442

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT
DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 5^E ANNÉE
– SAISON 2005-2006 – PSDU-ENT-01-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des
voies publiques municipales (PSDU-ENT-01-01) pour la 5^e année,
soit la saison 2005-2006 avec le fournisseur "Landcare Indepen-
dant Inc." en retranchant les articles 9.6.2, 9.6.3, 9.6.4 et 9.6.9 du
bordereau des prix et en révisant le prix unitaire et le nombre de
kilomètres de l'article 9.6.1 à 2 086,50 \$ / km pour 65 kilomètres,
pour un montant annuel de 155 999,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-
531.

2005-09-367

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 000 \$ DU SURPLUS NON
AFFECTÉ POUR FINANCER L'AJOUT DE LUMINAIRES ET
D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE DANS LE PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 4 000 \$ du surplus non
affecté pour financer l'ajout de luminaires et d'un panneau électri-
que dans le parc Bellevue.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-752-00-
522.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-09-368

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DE QUATRE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE SUR L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 2 000 \$ du surplus non affecté pour financer le remplacement de quatre poteaux d'éclairage de rue sur l'avenue Forest.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-340-00-640.

2005-09-369

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 500 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA MODIFICATION DE LA GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 500 \$ du surplus non affecté pour financer la modification de la génératrice à l'hôtel de ville.

D'autoriser la fourniture et l'installation d'équipements auprès de fournisseurs conformes.

Que cette dépense soit affectée au poste 02-196-00-531.

2005-09-370

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA MODIFICATION DE LA VENTILATION AUX ATELIERS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 5 000 \$ du surplus non affecté pour financer la modification de la ventilation aux ateliers municipaux.

D'autoriser la fourniture et l'installation des équipements nécessaires auprès de fournisseurs conformes.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-326-00-531.

Amendée par
résolution #
2006-01-026



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-09-371

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 82 500 \$ DU SURPLUS
NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE TER-
RASSEMENT ET D'ENSEMENCEMENT AU TERRAIN DE SOC-
CER DU CHÊNE-BLEU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 82 500 \$ du surplus non affecté pour financer les travaux de terrassement et d'ensemencement au terrain de soccer du Chêne-Bleu.

D'entériner la location de main-d'œuvre et d'équipement et l'achat de matériaux auprès de fournisseurs conformes.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-752-10-411.

2005-09-372

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 17 300 \$ DU SURPLUS
NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNA-
GEMENT DU PARC DANS LE PROJET VILLAGE RENAISSANCE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 17 300 \$ du surplus non affecté pour financer les travaux d'aménagement du parc dans le projet Village Renaissance.

D'autoriser la location de main-d'œuvre et d'équipement et l'achat de matériaux auprès de fournisseurs conformes.

Que cette dépense soit affectée au poste comptable 22-700-10-047.

2005-09-373

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 000 \$ DU SURPLUS NON
AFFECTÉ POUR FINANCER L'INSTALLATION D'UNE CLÔ-
TURE LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOULE-
VARD PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 5 000 \$ du surplus non affecté pour financer l'installation d'une clôture le long de la piste cyclable sur le boulevard Pincourt.

D'autoriser la location de main-d'œuvre et d'équipement et l'achat de matériaux auprès de fournisseurs conformes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-752-00
640.

2005-09-374

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 11 500 \$ DU SURPLUS
NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DE LA
CLÔTURE DU TERRAIN DE TENNIS DU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 11 500 \$ du surplus non
affecté pour financer le remplacement de la clôture du terrain de
tennis du parc Bellevue.

D'autoriser la fourniture et l'installation de la clôture auprès d'un
fournisseur conforme.

Que cette dépense soit affectée au poste comptable 22-700-10-
045.

2005-09-375

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 590,22 \$ DU SURPLUS
NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE NETTOYAGE DES
CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA 24^E ET LA 25^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 5 250 \$ net de ristourne,
du surplus non affecté pour financer le nettoyage des conduites
d'aqueduc sur la 24^e et la 25^e Avenue.

D'entériner le mandat donné à la firme "Exotec inc." pour le net-
toyage des conduites d'aqueduc sur la 24^e et la 25^e Avenue pour
un montant de 5 590,22 \$, toutes taxes incluses, selon leur offre
de services n° 56-5-64.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-415-00-
640.

2005-09-376

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CA-
SERNE D'INCENDIE – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-306

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2005-306 et
l'analyse des soumissions du directeur des Services d'exploitation,
il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la dépense pour la réfection de la toiture de la caserne d'incendie auprès de "Westars Inc." pour un montant de 19 013,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SLC-2005-306 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-226-10-531.

2005-09-377

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVÉ PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT – RÉFECTION DE PLANCHER DE CHALETS DE PARC – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-515

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-515, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs autorisés pour la réfection de plancher de chalets de parc pour un montant de 2 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-515 soit financée par le fonds réservé parcs, terrains de jeux et stationnement et soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-536.

2005-09-378

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVÉ PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT – RÉFECTION DE TOITURE DE CHALETS DE PARC – PROJET SPÉCIAL ENT-2005-516

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-516, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs autorisés pour la réfection de toiture de chalets de parc pour un montant de 3 400 \$, toutes taxes incluses et net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2005-516 soit financée par le fonds réservé parcs, terrains de jeux et stationnement et soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-531.

2005-09-379

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE AMENDÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET "CONSTRUCTION NORDI INC." CONCERNANT LA PHASE 2 DU PROJET DOMICILIAIRE "VILLAGE RENAISSANCE"



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente amendée entre la Ville de Pincourt et "Construction Nordi inc." concernant le développement de la phase 2 du projet domiciliaire "Village Renaissance".

2005-09-380

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLAN DE MAISON) – PROJET
« SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison « Le Chablis » préparé par Plans Design Mauricie pour la future construction au 239, rue du Bosquet (lot 3 281 135).

2005-09-381

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maisons suivants :

- 1) Plan n° 2609 préparé par Dessins Drummond Inc. pour la future construction au 131, rue des Frênes (lot 1 721 017)
- 2) Modèles « n° 524 », « Le Picardin », « Le Chambord modifié » et le « Yasmine » et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2005-09-382

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR IAN
MACLEOD AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de renouveler le mandat de monsieur Ian MacLeod pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2005-09-383 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 58, 22^E AVENUE (LOT 1 721 329) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite à 0,64 mètre au 58, 22^e Avenue (lot 1 721 329).

2005-09-384 SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230/S/61701406/S– HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n^o 5230/S/61701406/S soumis par Hydro-Québec concernant des travaux sur le boulevard Cardinal-Léger (rue Lussier et avenue Forest).

2005-09-385 SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230/S/61686063N – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n^o 5230/S/61686063N soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer dans le projet « Sommet boisé » (avenue Forest).

2005-09-386 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o R15480-1, MINUTE 6221 – LOTS 3 600 852 ET 3 600 853 – 627, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° R15480-1, minute 6221, en date du 8 août 2005, soit les lots 3 600 852 et 3 600 853 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-09-387

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T13496-4, MINUTE 35495 – LOT 3 600 854 – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU (225, BOULEVARD PINCOURT)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° T13496-4, minute 35495, en date du 8 août 2005, soit le lot 3 600 854 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-09-388

SUJET: CHANGEMENT DE NOM DE RUE – TRONÇON DU BOULEVARD DE L'ÎLE (SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à l'ouverture du boulevard de l'Île au boulevard Cardinal-Léger dans le projet « Domaine de la Forêt », de nommer « chemin de la Pointe-aux-Renards » ce tronçon du boulevard de l'Île dans le secteur Pointe-aux-Renards (lot 1 724 159).

2005-09-389

SUJET: NOMINATION D'UNE RUE – PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De nommer « rue des Roitelets » (lot 3 575 217) la rue projetée, liserée en vert, sur le plan accompagnant le rapport déposé à la Commission de développement et des services aux citoyens du 6 septembre 2005.

2005-09-390

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-18 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-18 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé afin de :

- a) modifier la largeur minimale des lots pour habitations unifamiliales isolées dans la zone H5-01.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 11 octobre 2005 à 19 h dans la salle du Conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2005-09-391

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 105, RUE DES MARRONNIERS (LOT 3 227 097) – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge avant à 5,41 mètres au 105, rue des Marronniers (lot 3 227 097).

2005-09-392

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" DANS LE PROJET "DOMAINE DE LA FORÊT"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation de panneaux "Arrêt" dans le projet "Domaine de la Forêt" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-09-393

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" ET "SENS UNIQUE" DANS LE PROJET "SOMMET BOISÉ"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation de panneaux "Arrêt" et "Sens unique" dans le projet "Sommet Boisé" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-09-394

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" ET "SENS UNIQUE" DANS LE PROJET "VILLAGE RENAISSANCE", PHASE IV

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation de panneaux "Arrêt" et "Sens unique" dans le projet "Village Renaissance" phase IV d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-09-395

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CANALISATION DES FOSSÉS SUR LA PLACE ROUSSEAU – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-307

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2004-307;

Considérant que la majorité des propriétaires visés est en accord avec le projet et disposée à assumer les coûts associés aux travaux proposés selon les modalités du règlement numéro 736, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs autorisés pour la canalisation des fossés sur la Place Rousseau (GEN-2004-307) pour un montant de 25 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial GEN-2004-307 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-037.

2005-09-396

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CANALISATION DES FOSSÉS SUR LA RUE BÉLANGER – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-316

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2004-316;

Considérant que la majorité des propriétaires visés est en accord avec le projet et disposée à assumer les coûts associés aux travaux proposés selon les modalités du règlement numéro 736, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs autorisés pour la canalisation des fossés sur la rue Bélanger (GEN-2004-316) pour un montant de 11 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial GEN-2004-316 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-035.

2005-09-397

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la Forêt » phase 5 ainsi que les modèles de maisons suivants :

Les Constructions MC Inc.

Amélia
Britania
Canardière
Jenna
Kristina

Angélique
Callisto
Europa
Viceroy
Leena



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Livia	Lori +
Lyza	Montmartre intermédiaire
Manoir	Merlin
Montparnasse intermédiaire	Milan
Montfort	Montpellier
Mont-Village	Nasima
Omega	Saturne
Sacha	Sonia
Vanier	Victorin
L'Aphrodite	Le Carrousel
Champagne	
Plan n° 10672	Plan n° 20211
Plan n° 02-2288	Plan n° 93-2811
Plan n° 213-2280	Plan n° 241-2897
Plan n° 251-3409	Plan n° 253-3413
Plan n° 253-3822	Plan n° 272-3424
Plan n° 283-3222	Plan n° 283-3852
Plan n° W3206	Plan n° W3410

Les Constructions Yves Brunette Inc.

L'Aigle	Sittelle II
Colombe	Faucon
Le Merle	Le Roitelet
Le Roitelet II	Le Rossignol II
Sittelle I	

Habitations Sylvain Desrochers Inc.

Bordelais	Bourgogne
Cabernet	Camina
Le Champagne	Charente
Florence	Gamay
Jaly	La Loire
Merlot	Le Merille
La Roussanne	Syrah
Le Sauvignon	Le Savoie

Habitations Clément & Larose Inc.

Le Balzac	Le Beauchemin
Le Chagall	Le Chapsal
Le Corbière	Le Coubertin
Le Dali	Le Gauguin
Le Hamlet	Le Michel-Ange
Le Nelligan	Le Picasso
Le Rembrandt	Le Renoir
Le Riopel	Le Socrate
Le Voltaire	
Plan n° 524	Le Picardin
Le Chambord modifié	Le Yasmine



No de résolution
ou annotation

2005-09-398

SUJET: NOMINATION DE DEUX NOUVELLES RUES – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 5 (LOTS 3 550 234 ET
3 550 233)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue du Suroît » la rue projetée (lot 3 550 234) et
« rue des Sorbiers » la rue projetée (lot 3 550 233), dans le projet
« Domaine de la Forêt » phase 5.

2005-09-399

Amendée par
résolution
2005-09-412

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 575 183 À 3 575 206 ET
3 575 210 À 3 575 216 DU CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-
0325 QUÉBEC INC. – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE »
PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 575 183 à 3 575 206 et
des lots 3 575 210 à 3 575 216 du cadastre du Québec à 2947-
0325 Québec Inc., d'une superficie totale de 206 621,90 pi² au
coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 113 642,05 \$ à
être payé à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le tout soit conditionnel au dépôt d'un plan de remplacement
afin que soit créé un lot servant de bande tampon dans le secteur
adjacent au lot 3 368 761 qui devra faire l'objet d'une entente en-
tre le promoteur et la Ville. Le lot servant de bande tampon devra
être cédé, sans frais, à la Ville et les frais de ladite transaction se-
ront aux frais du promoteur.

Que la notaire Me France Sauvé soit mandatée pour préparer
l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame
Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame
Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2005-09-400

SUJET: APPROBATION – P.I.I.A. – ENSEIGNES SUR LE BÂTIMENT –
92, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – MAXI ET CIE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif
d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. concernant l'ajout
d'enseignes sur le bâtiment au 92, boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-09-401

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE
DU CENTRE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ROULANTS
(CGER) POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE – POSTE DE COMMANDEMENT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par la directrice générale adjointe, ma-
dame Céline Bussièrès, d'un bon de commande du Centre de
Gestion des Équipements Roulants (CGER) pour un montant
maximum de 2 795 \$ par mois, pour un contrat de 20 ans pour
l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie.

2005-09-402

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE
2005-7 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, LE SYNDICAT
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) ET
MADAME MICHELINE PELLETIER – HORAIRE DE TRAVAIL DE
MADAME MICHELINE PELLETIER

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à la recommandation de la direction générale et à la
validation de la commission administrative, d'autoriser le maire,
monsieur Michel Kandyba, et la directrice générale adjointe,
madame Céline Bussièrès, à signer, pour et au nom de la Ville de
Pincourt, la lettre d'entente 2005-7 avec le Syndicat National de la
Ville de Pincourt (CSN) et madame Micheline Pelletier concernant
l'horaire de travail de madame Pelletier.

2005-09-403

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
MADAME MICHELINE PELLETIER – RETRAITE
PROGRESSIVE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations de la direction générale et à la
validation de la commission administrative, d'autoriser le maire,
monsieur Michel Kandyba, et la directrice générale adjointe,
madame Céline Bussièrès, à signer, pour et au nom de la Ville de
Pincourt, une entente avec madame Micheline Pelletier
concernant une retraite progressive.

2005-09-404

SUJET: FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À MONSIEUR MICHEL
BERNIER, À SON ÉQUIPE ET À TOUS CEUX QUI ONT
CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DE LA FÊTE DES POMPIERS



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître les efforts soutenus et le professionnalisme de monsieur Michel Bernier, de son équipe et de tous ceux qui ont contribué au succès de la 25^e édition de la Fête des Pompiers.

Au nom des citoyens de Pincourt, de remercier et féliciter monsieur Michel Bernier, son équipe et tous ceux qui ont contribué à la Fête des Pompiers et à son succès.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 25 et s'est terminée à 20 h 49.

2005-09-405

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 50, de lever la séance du 13 septembre 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi le 21 septembre 2005**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE SPÉCIALE

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Gestion des déchets domestiques pour les années 2006, 2007 et 2008 – retrait de l'entente intermunicipale du 29 août 2000
4. Autorisation de lancer un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2006-2007-2008, conjointement avec les Villes de l'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
5. Amendement de la résolution numéro 2005-09-356 – vente des immeubles pour non-paiement de taxes le 24 novembre 2005
6. Amendement de la résolution numéro 2005-08-334 – modification de l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
7. Approbation du plan de subdivision n° T7298-24, minute 35624 – lots 3 585 137 à 3 585 139, 3 617 605 et 3 617 606 – propriétés foncières Sobey's ltée
8. Période de questions
9. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-09-406 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE
- PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 04, d'ouvrir la séance spéciale du 21 septembre 2005.
- 2005-09-407 SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 21 SEPTEMBRE 2005
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Tous les membres du conseil étant présents, d'ajouter le sujet
suivant à l'ordre du jour :
- « 7.1 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2005-09-399 –
PROJET VILLAGE RENAISSANCE PHASE 5 »
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 septembre
2005 après avoir retiré le sujet numéro 6 et ajouté le sujet numéro
7.1.
- 2005-09-408 SUJET: GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES
2006, 2007 ET 2008 – RETRAIT DE L'ENTENTE INTERMUNI-
CIPALE DU 29 AOÛT 2000
- Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément
à l'entente intermunicipale du 29 août 2000, a obtenu des sou-
missions pour la gestion des déchets domestiques sur l'ensemble
du territoire des municipalités locales pour les années 2006, 2007
et 2008 ;
- Considérant que cette entente intermunicipale prévoit que les
municipalités locales ont 30 jours pour accepter la plus basse
soumission conforme, soit celle de Services Matrec inc. ou la re-
fuser ;
- Considérant qu'en cas d'acceptation, la municipalité locale peut
octroyer directement le contrat ou, à son choix, participer au
contrat régional octroyé par la MRC pour les municipalités inté-
ressées, il est
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De refuser la soumission de Services Matrec inc. pour la gestion des déchets domestiques pour les années 2006, 2007 et 2008 et de se retirer de la partie de l'entente intermunicipale du 29 août 2000 concernant la gestion des déchets domestiques.

2005-09-409

SUJET: AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2006-2007-2008, CONJOINTEMENT AVEC LES VILLES DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville de Pincourt désire, conformément à l'article 29.5, procéder à un appel d'offres regroupé avec les Villes de l'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Bernard Lefebvre, ing., à lancer un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2006-2007-2008, conjointement avec les Villes de l'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot assure le soutien administratif de cet appel d'offres.

2005-09-410

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-09-356 – VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 24 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-09-356 intitulée : « Vente des immeubles pour non-paiement de taxes le 24 novembre 2005 » en ajoutant, à la fin du premier paragraphe, les mots suivants : « *sauf l'immeuble numéro de cadastre 2 744 712 situé au 300, 5^e Avenue, Pincourt.* »

2005-09-411

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o T7298-24, MINUTE 35624 – LOTS 3 585 137 À 3 585 139, 3 617 605 ET 3 617 606 – PROPRIÉTÉS FONCIÈRES SOBEYS LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o T7298-24, minute 35624, en date du 7 septembre 2005, soit les lots



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

3 585 137 à 3 585 139, 3 617 605 et 3 617 606 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Les paiements reliés au présent permis de lotissement pouvant être exigibles seront perçus en vertu d'une entente à intervenir entre les parties.

2005-09-412

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-09-399 – PROJET VILLAGE RENAISSANCE PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-09-399 afin de changer le nom du notaire « Me France Sauvé » par « Me Jean-Guy Sauvé ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2005-09-413

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À .19 h 10, de lever la séance spéciale du 21 septembre 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **11 octobre 2005**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-18 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H5-01

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin

Le premier projet de Règlement numéro 717-18 a été approuvé le 13 septembre 2005 par la résolution numéro 2005-09-390. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 29 septembre 2005 et publié le 1^{er} octobre 2005.

Le 11 octobre 2005, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19 h 20.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 octobre 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2005-10-414

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2005.

2005-10-415

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 21 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 13 et 21 septembre 2005, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-10-416

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 21 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 13 et 21 septembre 2005.

2005-10-417

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-10).

2005-10-418

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-10).

2005-10-419

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-10-420

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION 2005-01 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – GRIEFS 2004-04, 2004-05, 2005-02 ET 2005-03

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et la directrice générale adjointe, madame Céline Bussières, de la transaction 2005-01 réglant à l'amiable les griefs 2004-04, 2004-05, 2005-02 et 2005-03.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-421

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT 5473-05-4909 ENTRE LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE PINCOURT – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE DE MATÉRIAUX, CHARGEMENT ET SITE D'ENTREPOSAGE POUR L'ANNÉE 2005-2006 POUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale adjointe, madame Céline Bussières, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat 5473-05-4909 entre le Ministre des Transports du Québec et la Ville de Pincourt concernant le déneigement, le déglacage, la fourniture de matériaux, le chargement et le site d'entreposage pour l'année 2005-2006 pour le boulevard Cardinal-Léger.

2005-10-422

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 À LA PROMESSE D'ACHAT DU 20 MARS 2002 SIGNÉE PAR ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC., ET CONSTRUCTION RENÉ VOYER INC.

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Céline Bussières, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat du 20 mars 2002 signée par Entreprises Allard Ménard inc., et/ou toute corporation à être désignée par cette dernière, et Construction René Voyer inc., et/ou toute corporation à être désignée par cette dernière, la dite promesse d'achat ayant été entérinée par la Ville le 25 mars 2002 par la résolution numéro 2002-03-125.

2005-10-423

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-424

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-09,
tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-10-425

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre
2005.

2005-10-426

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-06-239 /
MANDAT DU CONTRÔLEUR DES ANIMAUX

Amendée par
résolution n°
2009-04-116

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-06-239 « Mandat du
contrôleur des animaux » en modifiant le tarif de patrouille qui pas-
sera de 21 \$ l'heure à 24 \$ l'heure et le transport SPCA passera
de 20 \$ à 25 \$ à compter du 1^{er} octobre 2005 suite à la hausse du
prix de l'essence. Les autres tarifs demeurent inchangés.

2005-10-427

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER
2006 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILI-
SATION 2006, 2007, 2008 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITA-
TION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2006 et le plan trien-
nal des dépenses en immobilisation 2006-2007-2008 de l'Office
municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution
municipale au déficit au montant de 16 792 \$, cette quote-part
étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la
Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2006.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-428

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT EN TANT QUE PROCUREUR DE LA VILLE DE PINCOURT À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du mandat avec le cabinet Aumais Chartrand pour agir en tant que procureur de la Ville de Pincourt à la Cour municipale régionale pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006 selon les conditions contenues dans l'offre de services du 23 septembre 2005.

2005-10-429

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 93-500 / RÉMUNÉRATION DES CADRES, CONDITIONS ET AVANTAGES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 93-500 en modifiant l'article 3.12.1 par « une allocation de 0,45 \$ pour le premier 5 000 kilomètres et de 0,39 \$ pour l'excédent ».

2005-10-430

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 septembre 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 septembre 2005
- 4 octobre 2005

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 12 septembre 2005



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-431

SUJET: RÉCLAMATIONS CONTRE LA VILLE DE PINCOURT --
NÉGATION DE RESPONSABILITÉ

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt des résumés des réclamations ci-après énumé-
rées, de décliner responsabilité dans chacun des dossiers :

Nom du réclamant	Date de l'événement
Nancy Potvin	24 décembre 2004
René Valois et Vicky Albrecht	24 décembre 2004
Bell Canada	22 novembre 2004
Sébastien Gladu et Carole Gladu	12 décembre 2004
Linda McLennan-Cotter et Shaun Cotter	31 octobre 2004
Éric Chamberland et Nathalie Martin	1 ^{er} janvier 2005

2005-10-432

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2006, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-433

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2006 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-434

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2006 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-435

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2006 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-436

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2006 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-437

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 263 385 À 3 263 388 ET 3 263 390 À 3 263 393 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE 3

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 263 385 à 3 263 388 et 3 263 390 à 3 263 393 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 130 477,7 p² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 71 762,74 \$, à être payé à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure la clause suivante :

« L'acheteur s'engage à rembourser à la Ville un montant de 2 046,30 \$ représentant le pourcentage des coûts des plans directeurs et de l'étude de faisabilité économique du projet complet totalisant 37 137,93 \$, calculé sur la superficie de 130 477,7 pi² de la phase 3 du projet par rapport à la superficie du projet complet de 2 370 398,3 pi² ».

Que le notaire Me Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-438

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-18 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE FAÇON À MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DE LA CLASSE D’USAGE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’adopter le second projet de règlement numéro 717-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu’amendé, de façon à modifier la largeur minimale des lots de la classe d’usage unifamiliale isolée dans la zone H5-01.

2005-10-439

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE FAÇON À MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DE LA CLASSE D’USAGE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE H5-01

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu’un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu’amendé, de façon à modifier la largeur minimale des lots de la classe d’usage unifamiliale isolée dans la zone H5-01 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d’une séance tenue à une date ultérieure.

2005-10-440

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d’honoraires professionnels suivants:

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet GEN-2005-301, d’entériner le paiement de la somme de 6 038,81 \$ représentant le montant de la facture n° 17807 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires de surveillance des travaux d’aménagement environnemental du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, d’entériner le paiement de la somme de 12 124,57 \$ représentant le montant de la facture n° 17860 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires professionnels de l’étude préliminaire de la bretelle d’accès sur le chemin Duhamel, de la voie de service et du boulevard de l’Île.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet GEN-2003-604, d'entériner le paiement de la somme de 891,44 \$ représentant le montant de la facture n° 17815 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires professionnels de surveillance pour le site des neiges usées.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-01, d'entériner le paiement de la somme de 119 393,08 \$ représentant le paiement de la facture n° 17853 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires professionnels du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger et le parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 107 033,64 \$ représentant le paiement de la facture n° 17898 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires de génie pour le relevé topographique, l'étude de circulation et la préparation des plans et devis pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 45 700,01 \$ représentant le paiement de la facture n° 17899 du Groupe-conseil Génivar pour les honoraires professionnels et de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

LEBLANC CROTEAU & ASSOCIÉS

Pour le projet GEN-2005-313, d'entériner le paiement de la somme de 3 862,54 \$ représentant le montant de la facture n° 628 de "Leblanc Croteau & Associés", arpenteurs-géomètres, pour les travaux d'arpentage pour l'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 534.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

NATURE ACTION QUÉBEC

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 75 778,47 \$, représentant le paiement de la facture n° 05-22 pour les travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 3 882,09 \$ représentant le paiement de la facture n° 44497 pour l'étude géotechnique des travaux de parachèvement de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

INSPEC-SOL INC.

Pour les projets spéciaux GEN-2005-702, GEN-2005-317, GEN-2005-324 et le prolongement de la Route Verte, la somme de 7 237,03 \$ représentant le paiement de la facture n° 44566 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de voirie 2005.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-401-00-527, 02-401-10-071, 02-401-10-072 et au poste comptable 22-700-10-042.

LEGAULT TRUDEAU

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 3 623,29 \$ représentant le paiement de la facture n° 40818 pour les honoraires professionnels d'arpentage pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour les projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317, GEN-2005-324 et le prolongement de la Route Verte, la somme de 57 985,75 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 2 concernant les travaux de voirie 2005.

Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-401-00-527, 02-401-10-071, 02-401-10-072 et au poste comptable 22-700-10-042.

ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 923 355,09 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 2 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-10-441 SUJET: Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LANDCARE
INDEPENDANT INC. POUR LE STATIONNEMENT DES ÉQUI-
PEMENTS DE DÉNEIGEMENT – SAISON 2005-2006
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur gé-
néral, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville
le bail entre la Ville de Pincourt et Landcare Independant inc. pour
des espaces de stationnement pour remiser les équipements de
dénigement de l'entrepreneur pour la saison 2005-2006.
- 2005-10-442 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-09-366 -
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT
DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 5^E ANNÉE
- SAISON 2005-2006 – PSDU-01-01
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2005-09-366 afin de changer le
poste budgétaire « 02-330-00-531 » par « 02-330-00-521 » et
d'ajouter le paragraphe suivant :
- « D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur
général, monsieur Michel Perrier, à signer ledit contrat. »
- 2005-10-443 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – ACHAT PLANCHER DE TUILES POUR
L'OMNI-CENTRE
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le surplus
non réservé pour la préparation et les tuiles du plancher de
l'Omni-Centre auprès de Compagnie d'Équipements sanitaires au
montant de 1 510,92 \$ et de P.E. Felx & fils au montant de
2 883,21 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste bud-
gétaire 02-720-10-641.
- 2005-10-444 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – ÉCLAIRAGE DU HALL DE L'OMNI-CENTRE
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé pour la mise à niveau de l'éclairage du hall de l'Omni-Centre auprès de Pierre Lauzon Entrepreneur Électricien au montant de 2 473,04 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-651.

2005-10-445

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 105, RUE DES MARRONNIERS (LOT 3 227 097)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant de 6,0 mètres soit réduite à 5,41 mètres au 105, rue des Marronniers (lot 3 227 097).

2005-10-446

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 58, 22^E AVENUE (LOT 1 721 329)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale droite de 0,9 mètre soit réduite à 0,64 mètre au 58, 22^e Avenue (lot 1 721 329).

2005-10-447

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » - MODÈLE « LE CHAMPIGNY »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Champigny » des Constructions Jean Brunet inc. et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Renaissance ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-448

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° R15036-3,
MINUTE 5884 – LOTS 3 445 125 ET 3 445 126 (1, RUE LEDUC)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° R15036-3, minute 5884, en date du 12 avril 2005, soit les lots 3 445 125 et 3 445 126 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-10-449

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230/S/6178293/P – HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 26 septembre 2005 du plan n° 5230/S/6178293/P soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-10-450

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. - AJOUT DE MODÈLES DE
RÉSIDENCES – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »
PHASE 4

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de résidences suivants et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés dans le projet « Domaine de la Forêt » phase 4 :

Le Bruxelles
Le Louisiane
Le Shubert
Le Chaumont

Le Vivaldi
L'Opale
La Duchesse
Le Chambord



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-10-451

SUJET: APPROBATION DU PROJET NUMÉRO 29-2227365-R-24-221
PINC05-4 - VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 27 septembre 2005 du plan soumis par Vidéotron ltée pour le projet n° 29-2227365-R-24-221 PIN05-4 concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-10-452

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE SÉGUIN À TITRE DE
CHEF DE DIVISION PRÉVENTION INCENDIE

Considérant les recommandations de la direction générale suivant le processus de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche, sur une base contractuelle pour une période de trois ans, de monsieur Stéphane Séguin à titre de chef de division – Prévention incendie des Services d'urgence et de sécurité incendie de la Ville de Pincourt à compter du 6 novembre 2005.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Stéphane Séguin.

2005-10-453

SUJET: AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE
DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR L'ANNÉE
2005-2006, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE
L'ÎLE-PERROT – ACHAT REGROUPE

Considérant que la Ville de Pincourt désire procéder à un achat regroupé avec la Ville de l'Île-Perrot pour se procurer du sel de déglacage (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2005-2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'année 2005-2006, conjointement avec la Ville de l'Île-Perrot. La Ville de Pincourt assure le soutien administratif de cet appel d'offres en 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 03 et s'est terminée à 20 h 23.

2005-10-454

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 24, de lever la séance du 11 octobre 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 1^{er} novembre 2005**, à 17 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon et Marie-Andrée G. Laliberté

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer, Jim Miron et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2006, 2007 et 2008
4. Octroi du contrat pour l'approvisionnement en sel de déglacage des chaussées pour l'année 2006-2006 conjointement avec Ville de l'Île-Perrot – appel d'offres ENT-05-10
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2005-11-455

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 45, d'ouvrir la séance spéciale du 1^{er} novembre 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-456

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 1^{er} novembre
2005.

2005-11-457

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT
ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR
LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008

Considérant l'analyse des soumissions préparée par monsieur
Bernard Lefebvre, ing., directeur des Services d'exploitation sui-
vant l'appel d'offres commun effectué par les Villes de Notre-
Dame-de-l'Île-Perrot, Île-Perrot et Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant l'appel d'offres GT2005-12 pour
la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques
pour les années 2006, 2007 et 2008 (excluant les collectes de
feuilles) au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Les Entre-
prises Sanitaires F.A. limitée", pour des montants annuels, toutes
taxes incluses, de 603 929,64 \$ pour l'année 2006, 613 789,40 \$
pour l'année 2007 et 623 912,88 \$ pour l'année 2008.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-
491.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur gé-
néral, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville
de Pincourt la convention de services pour la collecte, le transport
et la disposition des déchets domestiques pour les années 2006,
2007 et 2008.

2005-11-458

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN
SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE
2005-2006 CONJOINTEMENT AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT –
APPEL D'OFFRES ENT-05-10

Considérant le résultat des soumissions reçues le 26 octobre
2005 au terme du processus d'appel d'offres conjointement avec
Ville de l'Île-Perrot et portant le numéro ENT-05-10, il est

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat d'approvisionnement en sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2005-2006, à « Mines Seleine, une division de la Société Canadienne de Sel ltée », plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire avec livraison de 61,79 \$ la tonne métrique, plus taxes, pour un total approximatif de 170 577,47 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Ville de l'Île-Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2005-11-459

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 47, de lever la séance spéciale du 1^{er} novembre 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 15 novembre 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées: M. le conseiller Stéphane Boyer et madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté

2005-11-460

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance régulière du mois de novembre 2005.

2005-11-461

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 octobre et 1^{er} novembre 2005, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-11-462

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 octobre et 1^{er} novembre 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Michel Kandyba, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2005-11-463

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-11).

2005-11-464

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-11-465

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition du 7 décembre 2005.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-466

SUJET: DEMANDE DE DONNÉES FINANCIÈRES RELATIVES AU NOUVEAU MODE DE TARIFICATION PROPOSÉ PAR LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Conseil Intermunicipal de Transport La Presqu'île (CIT) de soumettre aux municipalités membres des projections sur cinq (5) ans de l'impact financier quant au nouveau mode de tarification proposé et les comparatifs sur la même période en conservant le statu quo.

Que copie de cette résolution soit transmise aux municipalités membres du CIT.

2005-11-467

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-11-468

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-10, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-11-469

SUJET: RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENTS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler avec AON Parizeau inc., pour l'année 2006, les contrats d'assurances « Accident des pompiers et brigadiers, accident des cadres et dirigeants et accident des bénévoles » pour une prime totale de 4 605 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2006.

2005-11-470

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 1^{ER} DÉCEMBRE 2005 AU 30 NOVEMBRE 2006

Amendée par
résolution #
2005-12-522

Considérant la résolution 2004-03-086 « Mandat à Optimum Gestion de risques comme consultant externe / Regroupement d'achat d'assurances de dommages » et suite aux recommandations de la firme Optimum Gestion de risques inc., il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat des assurances générales de la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006 avec la firme Lemieux, Ryan & associés inc. pour un montant total de 57 747,08 \$ taxes incluses et avec la firme B.F. Lorenzetti & associés inc. pour un montant de 40 999,26 \$ taxes incluses comme suit :

Assurances	Assureur	Courtier
Biens	Lloyd's	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Bris de machines	B. I. & I.	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Délits	St-Paul Garantie	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Automobile	Scottish & York	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	B.F. & Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	B.F. & Lorenzetti & ass. inc.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2006.

2005-11-471

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 24 octobre 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :
aucun

Commission de sécurité publique : aucun



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission technique:

- 17 octobre 2005

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2005-11-472

SUJET: NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS DE NOVEMBRE 2005 À NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les maires suppléants soient nommés comme suit :

Périodes	Conseillers	District
Novembre 2005 à février 2006 incl.	M. Stéphane Boyer	1
Mars à juin 2006 incl.	M. Claude Comeau	2
Juillet à octobre 2006 incl.	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté	3
Novembre 2006 à février 2007 incl.	M. Michel Pratte	4
Mars à juin 2007 incl.	M. Jim Miron	5
Juillet à octobre 2007 incl.	M. André D'Aragon	6
Novembre 2007 à février 2008 incl.	M. Stéphane Boyer	1
Mars à juin 2008 incl.	M. Claude Comeau	2
Juillet à octobre 2008 incl.	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté	3
Novembre 2008 à février 2009 incl.	M. Michel Pratte	4
Mars à juin 2009 incl.	M. Jim Miron	5
Juillet à octobre 2009 incl.	M. André D'Aragon	6
Novembre 2009	M. Stéphane Boyer	1

2005-11-473

SUJET: PRÉSIDENCES DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les présidents des commissions du conseil soient nommés comme suit :

Commission administrative	M. Stéphane Boyer
Commission de sécurité publique	M. André D'Aragon
Commission technique	M. Claude Comeau
Commission de développement et des services aux citoyens	M. Jim Miron

Que les élus suivants soient nommés pour siéger au nom du conseil sur les comités et organismes ci-après :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme	M. Stéphane Boyer
Régie de l'eau de l'Île Perrot Premier représentant Membres additionnels : (périodes de 9 mois) Novembre 2005 à juillet 2006 incl. Août 2006 à avril 2007 incl. Mai 2007 à janvier 2008 incl. Février 2008 à novembre 2008 incl. Décembre 2008 à août 2009 incl. Septembre à novembre 2009 incl.	M. le maire Michel Kandyba M. Stéphane Boyer M. Claude Comeau M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté M. Michel Pratte M. André D'Aragon M. Stéphane Boyer
Comité d'assainissement des eaux usées	M. Stéphane Boyer
Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île Délégué Délégué substitut	M. Michel Pratte M. le maire Michel Kandyba
Transport Soleil	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
Office municipal d'habitation de Pincourt	M. Michel Pratte M. André D'Aragon

2005-11-474

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST DANS LE PROJET « SOMMET BOISÉ », PHASE 3

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de l'avenue Forest, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-11-475

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-09-399 – PROJET VILLAGE RENAISSANCE PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-09-399, telle qu'amendée, intitulée « Vente de gré à gré des lots 3 575 183 à 3 575 206 et 3 575 210 à 3 575 216 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec inc. – projet Village Renaissance phase 5 » en y enlevant le paragraphe suivant :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

« Que le tout soit conditionnel au dépôt d'un plan de remplacement afin que soit créé un lot servant de bande tampon dans le secteur adjacent au lot 3 368 761 qui devra faire l'objet d'une entente entre le promoteur et la Ville. Le lot servant de bande tampon devra être cédé, sans frais, à la Ville et les frais de ladite transaction seront aux frais du promoteur. »

2005-11-476

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 418 164 À 3 418 166, 3 418 169, 3 418 171 À 3 418 177 ET 3 418 190 À 3 418 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-0325 QUÉBEC INC. – CESSATION DU LOT 3 418 210 PAR CONSTRUCTION NORDI INC. À LA VILLE DE PINCOURT– PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 418 164 à 3 418 166, 3 418 169, 3 418 171 à 3 418 177 et 3 418 190 à 3 418 208 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec inc., d'une superficie totale de 69 541,68 pi² (6 460,7 m²) au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant total de 38 247,93 \$ à être payé à la signature de l'acte de vente notarié.

Que Construction Nordi inc. cède gratuitement à la Ville de Pincourt le lot numéro 3 418 210 du cadastre du Québec contenant une superficie de 22 m².

Que le tout soit conditionnel à ce qu'une bande tampon d'une largeur minimale de 6 mètres soit créée entre les lots 3 418 208 et 3 575 183 dans le prolongement de l'axe de la rue des Roitelets et à ce qu'une bande tampon d'une largeur minimale de 6 mètres séparant les unités d'habitation unifamiliales en rangée de la phase 2 des unités d'habitation unifamiliales isolées de la phase 6 soit créée adjacent au lot 3 418 208, le tout selon entente à intervenir entre le promoteur et la Ville dans les 30 jours de la signature du présent contrat. Les lots servant de bandes tampon devront être cédés, s'il y a lieu, à la Ville et les frais de ladite transaction seront aux frais du promoteur.

Que le notaire M^e Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais du promoteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-477

SUJET: SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC
ET BELL CANADA – PARTIES DES LOTS 3 368 777 ET
3 368 778

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada, sur deux parties du lot 3 368 777, lesdites parcelles d'une superficie de 285,2 m² pour l'une et 55,4 m² pour l'autre, et sur deux parties du lot 3 368 778, lesdites parcelles d'une superficie de 424,1 m² pour l'une et 5,1 m² pour l'autre, le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 12 juillet 2005, minute 35445.

Les parties de lots ci-haut mentionnées sont appelées à changer, suite au dépôt à Québec, pour devenir de nouveaux lots du cadastre du Québec et seront plus amplement connus comme étant les lots 3 575 183 à 3 575 206 et 3 575 210 à 3 575 216.

2005-11-478

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-18 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ,
DE FAÇON À MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS
DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA
ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-18, d'adopter le règlement numéro 717-18 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à modifier la largeur minimale des lots de la classe d'usage unifamiliale isolée dans la zone H5-01.

2005-11-479

SUJET: CAUSE DE INDUSTRIELLE ALLIANCE COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE VILLE DE PINCOURT
– COUR DU QUÉBEC, NUMÉRO 200-22-035065-051

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Gasco, Goodhue, avocats, pour défendre les intérêts de la Ville de Pincourt et agir en son nom dans la cause portant le numéro 200-22-035065-051 devant la Cour du Québec, district de Québec, intentée par Industrielle Alliance compagnie d'assurances générales contre la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-480

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2 CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE EN- TENTE MODIFIANT L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTI- TUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour abroger le règlement numéro 497-2 concernant la conclusion d'une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de Transport de la Presqu'île, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2005-11-481

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

NATURE ACTION QUÉBEC

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 8 419,83 \$ représentant le paiement de la facture n° 05-26 pour les travaux d'aménagement du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

PARENT LATREILLE ET ASSOCIÉS

Pour le projet SLC-2003-615, la somme de 1 493,03 \$ représentant le paiement de la facture n° 2581 pour la surveillance des travaux d'aménagement du terrain de soccer de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

PARENT LATREILLE ET ASSOCIÉS

Pour le projet SLC-2003-615, la somme de 2 300,50 \$ représentant le paiement de la facture n° 2585 pour les honoraires supplémentaires de surveillance pour les travaux d'aménagement du terrain de soccer de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV 2005-001, la somme de 640 606,67 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 2 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 20 511,50 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°^{OS} 17794 et 17843 pour la surveillance des travaux des services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 765.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 2 117,37 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 17905 pour la préparation des plans et devis d'éclairage du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 4 222,14 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°^{OS} 2070, 2250, 2408, 2422, 2567 et 2568 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 765.

LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 9 430,67 \$ représentant le paiement de la facture n° 2848 pour les travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

INSPEC-SOL

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 29 324,21 \$ représentant le paiement de la facture n° 45870 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour les projets spéciaux GEN-2005-302, GEN-2005-317, GEN-2005-324 et le prolongement de la Route Verte, la somme de 1 104,24 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 3 et final concernant les travaux de voirie 2005.

Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-401-00-527, 02-401-10-071, 02-401-10-072 et au poste comptable 22-700-10-042.

GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 22 850 \$ représentant le paiement de la facture n° 17936 pour les honoraires de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet de services municipaux sur la 44^e Avenue, la somme de 5 032,34 \$ représentant le paiement de la facture n° 17944 pour les honoraires professionnels relativement à la surveillance des travaux de revalorisation de l'herpétofaune à statut précaire.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

9129-4330 QUÉBEC INC. – LE GROUPE ATLAS

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 19 800,62 \$ représentant le paiement du décompte n° 4 acceptation finale, pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2005-11-482

SUJET: APPROBATION DU PLAN PROJETÉ DE L'ACADÉMIE DE GOLF DE PINCOURT – PLAN 40-892 DE STRATE ENVIRONNEMENT DU 11 OCTOBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan 40-892 de Strate Environnement du 11 octobre 2005 pour le concept de l'Académie de Golf de Pincourt ainsi que les zones de conservation projetées devant faire partie intégrante du projet de l'Académie de Golf de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que les dites aires de conservation seront incluses à même un plan général des aires de protection, aires de conservation et espaces publics du territoire de la ville de Pincourt à être déposé à la table du conseil à une date ultérieure pour fin d'adoption.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'Académie de Golf de Pincourt et à Strate Environnement.

2005-11-483

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PARC SOUVENIR – PROJET SPÉCIAL SLC-2001-619

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2001-619, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense en immobilisation pour l'achat d'arbres chez Cramer inc. au montant de 1 800,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de réserve parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-621.

2005-11-484

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 4 février 2006 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels
- vente d'aliments préparés
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service
- animation et jeux divers



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-11-485 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLE DE MAISON) – PROJET
« SOMMET BOISÉ »
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’approuver le modèle « Le Champêtre » pour la future construction au 70, rue du Rocher (lot 3 252 529) et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».
- 2005-11-486 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES DE MAISONS) –
PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 4
- PROPOSÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’approuver le P.I.I.A. pour les modèles « Le Manoir II » (plan n° CAD 647A2-BEL2) et « Le Beaumont » (plan n° CAD 394B-16DES) des Constructions Nord-Ouest Inc. (Habitations K.B. Inc. et les Constructions Bellefeuille Inc.) et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt » phase 4.
- 2005-11-487 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLAN DE MAISON) – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT »
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’approuver le P.I.I.A. pour le plan n° SP5057 préparé par Plan Image pour la future construction au 706, rue des Châtaigniers (lot 3 378 517).
- 2005-11-488 SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 29-2230840-R-24-231 PIN04 3 –
VIDÉOTRON LTÉE
- PROPOSÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’entériner l’approbation du 17 octobre 2005 du plan n° 29-2230840-R-24-231 PIN04 3 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-489

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 29-2230455-R-24-221 PIN05-6 –
VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 20 octobre 2005 du plan n° 29-2230455-R-24-221 PIN05 6 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-11-490

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. MODIFIÉ – ENSEIGNES SUR LE
BÂTIMENT – 92, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – MAXI ET
CIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. modifié concernant les enseignes apposées sur le mur du bâtiment au 92, boulevard Cardinal-Léger.

2005-11-491

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230S61941051N – HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 21 octobre 2005 du plan n° 5230S61941051N soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-11-492

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLE DE MAISON) – PROJET
« SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le modèle « Harmonia » pour la future construction au 300, rue des Buissons (lot 3 281 119) et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-chênes ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-11-493

SUJET: INSTALLATION D'UN PANNEAU "ARRÊT" AU COIN DE LA 8^E AVENUE ET DE LA RUE BELLEVUE

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation d'un panneau "Arrêt" au coin de la 8^e Avenue et de la rue Bellevue côté "ouest" direction "sud" selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2005-11-494

Amendée par
résolution #
2005-12-503

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS AVEC BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pin court, le contrat # 010-A02 pour le transfert des logiciels de Bell Solutions d'affaires en mode hébergé (ASP) pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2006 au coût annuel de 75 990 \$ taxes en sus, ainsi qu'un montant de 8 085 \$ taxes en sus pour les services professionnels associés au transfert des logiciels.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pin court, le contrat # 013-A01 pour l'acquisition, au 1^{er} janvier 2006, du logiciel Immonet (mode ASP) au montant de 3 755 \$ taxes en sus.

2005-11-495

SUJET: DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pin court.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 21 h.

2005-11-496

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 02, de lever la séance du 15 novembre 2005.


MICHÉL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 décembre 2005**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

2005-12-497

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2005.

2005-12-498

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2005, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2005-12-499

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2005.

2005-12-500

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2005-12).

2005-12-501

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2005 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2005-12).

2005-12-502

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2005-12-503

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2005-11-494 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS AVEC BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2005-11-494 – Autorisation de signature de contrats avec Bell Solutions d'affaires en changeant, dans le premier paragraphe, les mots :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

le contrat # 010-A02

par :

le contrat # ASP1109-05

2005-12-504

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2005-8 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) CONCERNANT LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) EN SOIRÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2005-8 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) pour la création d'un nouveau poste de préposé(e) en soirée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

2005-12-505

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Suite aux recommandations de la commission administrative du 28 novembre 2005, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation pour l'achat d'équipements informatiques, à être livrés en janvier 2006, chez Genatec au montant de 24 062,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement en 2006 et soit imputée au poste comptable 22-100-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 4 812,60 \$ à compter de l'exercice financier 2007.

2005-12-506

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2005-12-507

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-11, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2005-12-508

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2005.

2005-12-509

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LES CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 102,42 \$ à même les créances douteuses.

2005-12-510

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2003 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 103,14 \$ \$ à même la provision pour créances douteuses.

2005-12-511

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2006 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du budget 2006 du CIT La Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2006 selon la cédule A au montant de 6 410 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-925.

2005-12-512

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 5 180 000 \$ - ADJUDICATION
D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que la Ville de Pincourt, dans la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 631, 643, 644, 705, 747 et 760;

Attendu que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 180 000 \$ datée du 29 décembre 2005;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale	98.56700	387 000 \$	3.60%	2006	4.32581 %
		402 000 \$	3.65%	2007	
		418 000 \$	3.75%	2008	
		435 000 \$	3.80%	2009	
		3 538 000 \$	4.00%	2010	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.53200	387 000 \$	3.60%	2006	4.33513 %
		402 000 \$	3.65%	2007	
		418 000 \$	3.75%	2008	
		435 000 \$	3.80%	2009	
		3 538 000 \$	4.00%	2010	
CIBC Marchés mondiaux inc.	98.37100	387 000 \$	3.55%	2006	4.37707 %
		402 000 \$	3.65%	2007	
		418 000 \$	3.75%	2008	
		435 000 \$	3.80%	2009	
		3 538 000 \$	4.00%	2010	
Valeurs mobilières Banque laurentienne inc. - Scotia capitaux inc. / R.B.C. Dominion valeurs mobilières inc. - BMO Nesbitt Burns inc.	98.48700	387 000 \$	3.65%	2006	4.39758 %
		402 000 \$	3.70%	2007	
		418 000 \$	3.80%	2008	
		435 000 \$	3.85%	2009	
		3 538 000 \$	4.05%	2010	



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale s'avère la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 5 180 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à Financière Banque Nationale.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la trésorière, madame Céline Bussières soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

Attendu que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

2005-12-513

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 643, 644, 705 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 747 ET 760 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que la Ville de Pincourt entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 5 180 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
631	4 700 \$
643	1 063 200 \$
644	2 889 100 \$
705	103 000 \$
747	417 000 \$
760	703 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 180 000 \$;

1. Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 décembre 2005;
2. Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;
3. Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;
4. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse populaire de l'Île Perrot, 100, boul. Don Quichotte, Ville de l'Île Perrot;
5. Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 29 juin et le 29 décembre de chaque année.
6. Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
7. Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2005-12-514

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 643, 644, 705 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 747 ET 760 / RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 180 000 \$ effectué en vertu des règlements 631, 643, 644, 705, 747 et 760, la Ville de Pincourt doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 29 décembre 2005); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 631, 643, 644, 705, 747 et 760, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2005-12-515

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 643, 644, 705 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 747 ET 760 / RÉSOLUTION DE PROLONGATION

Attendu que la Ville de Pincourt aura le 27 décembre 2005, un montant de 4 060 000 \$ à renouveler sur un emprunt de 5 180 000 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 631, 643, 644, 705;

Attendu que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 29 décembre 2005;

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt emprunte 4 060 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

2005-12-516

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2004.

2005-12-517

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 128 567 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR FINANCER LE PAIEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ POUR LES ANNÉES 2003, 2004 ET 2005



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 128 567 \$ du surplus accumulé affecté pour financer le paiement de la rétroactivité pour les années 2003, 2004 et 2005.

2005-12-518

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 200 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER UN EXCÉDENT DE COÛT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 2 200 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer un excédent de coût du contrat de déneigement.

2005-12-519

SUJET: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005 DE TRANSPORT SOLEIL / AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE 2005 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement de la quote-part supplémentaire 2005 de la Ville de Pincourt à Transport Soleil au montant de 4 694 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2005-12-520

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 DE TRANSPORT SOLEIL INC ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2006 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2006 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2006 au montant de 15 287 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2005-12-521

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 1^{ER} DÉCEMBRE 2005 AU 30 NOVEMBRE 2006



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2004-03-086 « Mandat à Optimum Gestion de risques comme consultant externe / Regroupement d'achat d'assurances de dommages » et suite aux recommandations de la firme Optimum Gestion de risques inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de l'assurance responsabilité municipale de la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006 à la firme B.F. Lorenzetti & associés inc. pour un montant 7 760 \$ plus taxe.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville.

2005-12-522

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-11-470 /
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES
GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 1^{ER} DÉCEMBRE
2005 AU 30 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-11-470 en remplaçant « un montant total de 57 747,08 \$ » par « un montant total de 45 991,43 \$ ».

2005-12-523

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT
MUNICIPALITÉS LOCALES 1 - QUOTE-PART DE LA
FRANCHISE COLLECTIVE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à l'U.M.Q. d'un montant de 11 722 \$ pour la quote-part de la franchise collective en responsabilité primaire et d'un montant de 10 785 \$ pour la quote-part de la franchise collective en biens, le tout conformément à l'entente de regroupement « Assurances générales / Regroupement municipalités locales 1 ».

De répartir ces dépenses aux différents postes budgétaires des services de la Ville.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2005-12-524 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 28 950 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ RÉSERVÉ POUR FINANCER LE MANDAT À
STRATE ENVIRONNEMENT POUR UNE DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT
-
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 28 950 \$ du surplus
accumulé réservé pour financer le mandat à Strate
Environnement pour une demande de certificat d'autorisation
auprès du Ministère de l'Environnement.
- 2005-12-525 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 33 887 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ RÉSERVÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE
LA ROUTE VERTE
-
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 33 887 \$ du surplus
accumulé réservé pour financer les travaux de la Route Verte.
- 2005-12-526 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 15 868 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ RÉSERVÉ POUR FINANCER LA CONVERSION
DES AÉROTHERMES AUX ATELIERS MUNICIPAUX
-
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 15 868 \$ du surplus
accumulé réservé pour financer la conversion des aérothermes
aux ateliers municipaux.
- 2005-12-527 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 9 500 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE
-
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 9 500 \$ du surplus
accumulé non affecté pour l'aménagement intérieur et extérieur à
la bibliothèque municipale.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-12-528

SUJET: ADOPTION DU BUDGET 2006 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2005
DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2006 et le budget révisé 2005 de la Régie de
l'eau de l'Île Perrot, tel que déposé.

2005-12-529

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 novembre 2005

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 novembre 2005

Commission de sécurité publique :

- 13 juin 2005
- 12 septembre 2005
- 11 octobre 2005

Commission technique:

- 21 novembre 2005

Comité consultatif d'urbanisme :

- 8 novembre 2005
- 6 décembre 2005

2005-12-530

Amendée par
résolution #
2006-06-216

SUJET: RÉCLAMATION DE KIMBERLY HAMILTON ET VINCENT
VARANESE – REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC,
DIVISION DES PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater monsieur Gaston Bean de la firme Les Gestions F. Dumouchel Ltée pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 760-32-010430-058 intentée par Kimberly Hamilton et Vincent Varanese du 182 avenue Forest, Pincourt.

2005-12-531

SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 24 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu relatif à la vente pour non paiement de taxes du 24 novembre 2005.

2005-12-532

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 767 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 600 000 \$

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement numéro 767 et renonçant ainsi à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 767 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de l'avenue Forest, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 767 ait lieu le 9 janvier 2006, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 767.

2005-12-533

SUJET: RÉCLAMATION – NATHALIE LANTHIER ET SYLVAIN DANIS – NÉGATION DE RESPONSABILITÉ

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au dépôt du résumé de la réclamation de madame Nathalie Lanthier et monsieur Sylvain Danis pour un événement survenu le 2 avril 2005, de décliner responsabilité dans ce dossier.

2005-12-534

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-19 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-19 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- b) permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- c) permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- d) permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 10 janvier 2006 à 19 h dans la salle du conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2005-12-535

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

INSPEC-SOL INC.

Pour les projets spéciaux GEN-2005-702, GEN-2005-317, GEN-2005-324 et le prolongement de la Route Verte, la somme de 1 384,33 \$ représentant le paiement de la facture n° 45908 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de voirie 2005.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-401-00-527, 02-401-10-071, 02-401-10-072 et au poste comptable 22-700-10-042.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 582 352,13 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 3 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 76 325,31 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 1 des travaux de pavage et bordures du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 14 098,02 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°s 17893, 17978, 17979, 17980, 17893, 17863-1 et 17889-1 pour les honoraires de génie des travaux du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 1 156,07 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°s 2191, 2239, 2266, 2642 et 2736 pour le contrôle qualitatif des matériaux du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet GEN-2005-313, la somme de 517,61 \$ représentant le paiement de la facture n° 17961 pour les honoraires de surveillance environnementale du ruisseau Ferry.

Que cette dépense soit imputée aux règlements numéros 534, 728 et 748.

LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 2 695,73 \$ représentant le paiement de la facture n° 2928 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

HYDRO-QUÉBEC

Pour le projet GEN-2005-301, d'entériner la dépense de 10 075,04 \$ représentant le paiement de la facture n° 0000219653 pour le prolongement du réseau de distribution électrique nécessaire pour alimenter le poste de pompage n° 5 dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

SIPA CONSTRUCTION INC.

Pour le projet SLC-2005-615, la somme de 29 171,43 \$ représentant le paiement du certificat n° 6 concernant les travaux d'aménagement du terrain de soccer de l'école secondaire du Chêne Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-751-10-411.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet de services municipaux sur la 44^e Avenue, la somme de 130 190,93 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les travaux de services municipaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 30 466,67 \$ représentant le paiement de la facture n° 17989P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service et le réaménagement du boul. Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2005-12-536

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour une période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit "R.C.I. Environnement inc.", pour un montant de 184 040 \$ pour l'année 2006, de 195 542,50 \$ pour l'année 2007 et de 207 045 \$ pour l'année 2008, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'entente de services entre la Ville de Pincourt et R.C.I. Environnement inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-498.

2005-12-537

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 9121-9881 QUÉBEC INC. CONCERNANT LES PHASES 6 ET 7 DU PROJET DOMICILIAIRE "DOMAINE DE LA FORÊT"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et 9121-9881 Québec inc. concernant le développement des phases 6 et 7 du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

2005-12-538

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. CONCERNANT LES PHASES 8 ET 9 DU PROJET DOMICILIAIRE "DOMAINE DE LA FORÊT"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et le Groupe immobilier Grilli inc. concernant le développement des phases 8 et 9 du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

2005-12-539

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. CONCERNANT LA PHASE 10 DU PROJET DOMICILIAIRE "DOMAINE DE LA FORÊT"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et le Groupe immobilier Grilli inc. concernant le développement de la phase 10 du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

2005-12-540

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 2947-0325 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA PHASE 5 DU PROJET DOMICILIAIRE "VILLAGE RENAISSANCE"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et 2947-0325 Québec inc. concernant le développement de la phase 5 du projet domiciliaire "Village Renaissance".

2005-12-541

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC. CONCERNANT LA PHASE 3A DU PROJET DOMICILIAIRE "SOMMET BOISÉ"

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et Développement V.A.M. inc. concernant le développement de la phase 3A du projet domiciliaire "Sommet Boisé".

2005-12-542

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DU 28 NOVEMBRE 2005 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 2947-0325 QUÉBEC INC. – CRÉATION DE BANDES TAMPONS



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente du 28 novembre 2005 entre la Ville de Pincourt et 2947-0325 Québec Inc. pour la création de bandes tampons.

2005-12-543

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 À LA PROMESSE D'ACHAT DU 4 FÉVRIER 2003 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat du 4 février 2003 entre la Ville de Pincourt et Groupe Immobilier Grilli Inc.

2005-12-544

SUJET: NOMINATION DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « boulevard du Traversier » la voie de service de l'autoroute 20 ainsi que le tronçon du chemin Duhamel parallèle à l'autoroute 20 soit de l'extrémité est du pont Taschereau à l'intersection nord du boulevard Cardinal-Léger.

2005-12-545

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT PAR LA VILLE DE PINCOURT DE DEUX LOTS AUPRÈS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES SOBEYS LIMITÉE

Amendée par
résolution #
2006-02-045

Suite aux recommandations de la commission technique du 21 novembre 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de la promesse d'achat des lots 3 617 605 et 3 585 138 auprès de Propriétés foncières Sobey's limitée pour un montant net de 122 813,38 \$ selon la clause 5.5.1 de la promesse d'achat.

Que cette dépense soit imputée au surplus libre non affecté.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater la notaire Johanne Goyette pour la préparation des contrats notariés et que la dépense inhérente à ce mandat, à être exécuté en 2006, soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2005-12-546

SUJET: NOMINATIONS – COMITÉ «VILLE EN SANTÉ»

Considérant l'article 4 des règlements généraux du Comité «Ville en santé de Pincourt», il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes ci-dessous au sein du Comité «Ville en santé de Pincourt» pour un mandat de deux ans :

À titre de membres du Conseil

M^{me} Marie-Andrée Laliberté, conseillère
M. Michel Pratte, conseiller

À titre de représentants des résidants de la Ville

M^{me} Claudette Davidson
M^{me} Françoise de Cardaillac

À titre de représentant d'un organisme local

M. Maurice Fournier, fabrique Notre-Dame-de-Lorette

De nommer le chef de division loisir, monsieur Simon Grenier, à titre de secrétaire du Comité, sans droit de vote.

2005-12-547

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE SHAMPOINEUSE À TAPIS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé pour l'achat d'une shampoineuse à tapis auprès de la firme Compagnie d'équipements sanitaires au montant de 2 565,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-643.

2005-12-548

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION NO F8171R, MINUTE 288 – LOTS 3 644 375 ET 3 644 376 (516, 3^E BOULEVARD)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision, n° f8171r, minute 288, en date du 27 octobre 2005, soit les lots 3 644 375 et 3 644 376 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-12-549

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION NO F8171R2,
MINUTE 292 – LOTS 3 644 538 ET 3 644 539 (518, 3^E BOULE-
VARD)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision, n° f8171r2, minute 292, en date du 27 octobre 2005, soit les lots 3 644 538 et 3 644 539 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2005-12-550

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (MODÈLES DE MAISONS) – PROJET
« SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants :

- 1) « Le Bretagne modifié avec tourelle » des Habitations Raymond & Associés Inc. pour la future construction au 44, rue du Rocher (lot 3 244 599);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2) « L'Iris avec garage double » des habitations Raymond & Associés Inc. pour la future construction au 89, rue du Rocher (lot 3 140 585);

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2005-12-551

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (PLAN DE MAISON) – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le plan n° CAS-316 des Habitations Clément et Larose Inc., préparé par les Architectures Gosselin, pour la future construction au 1001, rue du Suroît (lot 3 550 185).

2005-12-552

SUJET: NOMINATION DE SIX (6) RUES – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - ZONE H5-01

Amendée par
résolution n°
2009-04-139

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les six (6) rues projetées suivantes dans le projet « Domaine de la Forêt » :

Rue des Féviers	(lot 3 620 383)
Rue des Arbrisseaux	(lot 3 583 959 – 1 ^{er} tronçon)
Rue des Cyprès	(lot 3 583 958)
Rue des Genévriers	(lot 3 585 957)
Rue des Pometiers	(lot 3 620 382)
Rue des Lauriers	(lot 3 583 959 – 2 ^e tronçon)

2005-12-553

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230S61922675P – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 1^{er} décembre 2005 du plan n° 5230S61922675P soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2005-12-554

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 2401cj-p, MINUTE 1636 – LOTS 3 646 000 À 3 646 019 – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » (PHASE 2A)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° 2401cj-p, minute 1636, en date du 21 octobre 2005, soit les lots projetés 3 646 000 à 3 646 019 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2005-12-555

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 2401cq-p,
MINUTE 1661 – LOTS 3 582 924 À 3 583 028 ET 3 583 937 À
3 583 964 – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » (PHASES 6
ET 7)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 2401cq-p, minute 1661, en date du 13 novembre 2005, soit les lots projetés 3 582 924 à 3 583 028 et 3 583 937 à 3 583 964 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

Que l'émission du permis de lotissement soit conditionnelle au certificat de conformité de la MRC Vaudreuil-Soulanges pour le règlement numéro 717-18.

2005-12-556

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 2401cm-p,
MINUTE 1650 – LOTS 3 620 281 À 3 620 387 – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT » (PHASES 8 ET 9)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° 2401cm-p, minute 1650, en date du 3 novembre 2005, soit les lots projetés 3 620 281 à 3 620 387 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2005-12-557

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 365, RUE RÉGENT (LOT 1 721 951) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale gauche au 365, rue Régent (lot 1 721 951).

2005-12-558

SUJET: DEMANDE DE COORDINATION DES ÉCHÉANCIERS POUR LES TRAVAUX PRÉVUS À L'ÉCHANGEUR CARDINAL-LÉGER À PINCOURT ET L'ÉCHANGEUR ST-PIERRE À SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE MESURES DE MITIGATION PENDANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX

Considérant le report, par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, de travaux connexes à ceux effectués par la Ville de Pincourt pour l'implantation de la voie de service de l'autoroute 20, soit le réaménagement des bretelles d'accès et de sorties de l'autoroute à l'échangeur Cardinal-Léger;

Considérant les travaux annoncés par la Direction de Montréal de reconstruction de l'échangeur St-Pierre à Ste-Anne-de-Bellevue, travaux qui auront un impact important sur la circulation de l'autoroute 20 dans le secteur Ile-Perrot et Dorion;

Considérant la fermeture prévue, pendant une période d'au moins trois mois, de la bretelle d'accès au boulevard des Anciens Combattants, lien vital pour les usagers du train de banlieue ainsi que pour l'ensemble de la population travaillant dans le parc industriel de Baie-d'Urfé et celui de l'autoroute 40 dans le secteur de la pointe Ouest de l'Ile de Montréal ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que de très nombreux usagers utilisent, en cas de problématique de circulation dans le secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue, les liens d'accès à l'ouest du territoire de l'Île-Perrot, soit l'avenue St-Charles ou l'autoroute 540, les liens entre l'autoroute 20 et 40 à l'est de Sainte-Anne-de-Bellevue n'offrant pas une solution pratique pour les travailleurs et travailleuses du secteur Baie-d'Urfé;

Considérant que divers travaux prévus dans le secteur de Vaudreuil-Dorion pourraient faire en sorte de perturber la circulation tant à l'est qu'à l'ouest de la zone de travaux à Sainte-Anne-de-Bellevue, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre des Transports de s'assurer que les travaux prévus à l'échangeur Cardinal-Léger se complètent avant le début des travaux prévus à l'échangeur Saint-Pierre de façon à ce que les impacts sur la circulation soient minimisés pour la population de l'Île-Perrot et permettent à l'ensemble des usagers de l'autoroute 20 de bénéficier pleinement de la route alternative que représente la première phase d'implantation de la voie de service de l'autoroute 20 complétée par la Ville de Pincourt.

De mettre en place, comme mesure de mitigation, sans toutefois la restreindre à celle-ci, une réduction de tarif pour l'ensemble des usagers du train de banlieue sur le tronçon à l'Ouest de Sainte-Anne-de-Bellevue, de façon à ce que les usagers empruntant les accès à Sainte-Anne-de-Bellevue, en fonction du tarif réduit comparativement à leur région, empruntent plutôt les facilités locales qui leur sont offertes, réduisant ainsi les impacts sur la circulation à l'approche de Sainte-Anne-de-Bellevue sur l'autoroute 20, principalement pendant la période de fermeture de trois mois de l'accès vers Sainte-Anne-de-Bellevue en direction est.

Que cette résolution soit transmise au Ministre des Transports, monsieur Michel Després, au député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, aux Villes de Sainte-Anne-de-Bellevue, Vaudreuil-Dorion, Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux Directions territoriales de Montréal et de l'Ouest-de-la-Montérégie ainsi qu'à l'Agence métropolitaine de Transport.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 40.



No de résolution
ou annotation

2005-12-559

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la séance du 13 décembre 2005.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 20 décembre 2005, à 19 h 30**, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2006
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2006-2007-2008
- 5 a) Adoption du règlement numéro 768 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2006
- 5 b) Adoption du règlement numéro 769 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2006
- 5 c) Adoption du règlement numéro 770 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2006
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2006 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2006 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale du 20 décembre 2005

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-12-560

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance spéciale du 20 décembre 2005.

2005-12-561

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2005.

2005-12-562

SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2006 comme suit :

	<u>Budget 2006</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	11 667 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	321 900 \$
Autres revenus de sources locales	1 591 400 \$
Transferts	295 500 \$
	<u>13 875 800 \$</u>

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 961 600 \$
Sécurité publique	2 042 000 \$
Transport	1 994 000 \$
Hygiène du milieu	3 555 200 \$
Santé et bien-être	87 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	387 300 \$
Loisirs et culture	1 546 000 \$
Frais de financement	1 012 200 \$
	<u>12 585 500 \$</u>

Autres activités financières

Remboursement de la dette à long terme	1 968 800 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	23 200 \$
	<u>14 577 500 \$</u>



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**Surplus (déficit) des activités financières
avant affectations** (701 700 \$)

Affectations

Surplus accumulé non affecté 794 100 \$
Réserves financières et fonds réservés
Virement à (92 400 \$)

Surplus (déficit) de l'exercice 0

2005-12-563 SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2006-2007-2008

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation
pour les années 2006-2007-2008, tel que déposé, comportant
onze (11) projets et formant un total de 9 415 000 \$.

2005-12-564 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 768 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 768, d'adopter le règlement numéro 768 - Règlement
décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour
l'année fiscale 2006.

2005-12-565 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 769 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES
ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLA-
BLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 769, d'adopter le règlement numéro 769 - Règlement dé-
crétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition
des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets re-
cyclables pour l'année fiscale 2006.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2005-12-566

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 770 - RÈGLEMENT
POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SER-
VICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 770, d'adopter le règlement numéro 770 – règlement pour
fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année
fiscale 2006.

2005-12-567

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2006 –
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FON-
CIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEU-
BLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVA-
LUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2006 LA
QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE
LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 577A-2006, d'adopter le règlement numéro 577A-2006 –
Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la
superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au
rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part
de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau
de l'Île Perrot.

2005-12-568

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2006 –
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉ-
CIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS
IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUA-
TION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2006 LA QUOTE-
PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE
DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 577E-2006, d'adopter le règlement numéro 577E-2006 –
Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base
de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au
rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2006 la quote-part
de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 20 h 04.

2005-12-569

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 04, de lever la séance spéciale du 20 décembre 2005.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE